



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**43<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 30 octobre 2015, à 10 h 30  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 35.

## Point 121 de l'ordre du jour

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous sommes ici aujourd'hui pour aborder l'examen de l'une des questions les plus discutées ces dernières décennies à l'ONU et au-delà – celle de la réforme du Conseil de sécurité. Au cours des 70 dernières années, le monde a connu de profonds bouleversements. Les difficultés que nous avons aujourd'hui pour préserver la paix et la sécurité internationales sont de plus en plus complexes et de plus en plus nombreuses, et elles sont aggravées par une plus grande interconnectivité et doublées d'une série de menaces nouvelles et émergentes.

Ces problèmes requièrent de l'organe des Nations Unies auquel a été conférée la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales qu'il soit représentatif, crédible, efficace et efficace. À son soixante-dixième anniversaire, l'Organisation requiert du Conseil de sécurité qu'il soit en mesure de pleinement remplir son mandat, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le besoin de réformer le Conseil de sécurité est indiscutable. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants ont souhaité que le Conseil soit réformé sans tarder afin de

« le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre » (résolution 60/1, par. 153).

Dix années se sont écoulées depuis le Sommet mondial et 50 depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité a été élargi pour inclure d'autres membres non permanents. Et au cours du débat général et dans mes réunions bilatérales en septembre, j'ai été amené à me rappeler à quel point cette question continuait d'être importante pour une grande majorité des membres, tant les dirigeants ont exprimé leur préoccupation face à l'absence de progrès et placé leur espoir dans les négociations actuelles. Dans le même temps, je sais que les discussions sur ce sujet sont délicates et difficiles et que les États Membres ont des positions différentes, et je suis pleinement conscient qu'un sujet d'une telle importance requiert de tous de faire preuve d'un esprit de compromis.

Le 14 septembre, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité durant la soixante-dixième session (voir A/70/PV.104), et j'ai dit à plusieurs reprises que j'avais l'intention de poursuivre le processus durant mon mandat sur la base des décisions de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. C'est pourquoi j'ai décidé la semaine dernière de nommer la Représentante permanente du Luxembourg,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-34212(F)



Document adapté

Merci de recycler



M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Présidente des négociations intergouvernementales. Je remercie M<sup>me</sup> Lucas d'avoir accepté cette responsabilité importante et difficile et je demande à tous les membres de l'assurer de leur appui et de leur coopération. L'Ambassadrice Lucas succède à ce poste à M. Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, et je tiens à remercier ce dernier des efforts qu'il a déployés pour faire avancer les négociations intergouvernementales au cours de la soixante-neuvième session, efforts qui ont débouché sur un texte et son annexe reflétant les positions des États Membres et les propositions qu'ils ont faites.

Je suis convaincu que les prochaines négociations intergouvernementales feront fond sur la dynamique créée pendant la soixante-neuvième session et sur les succès obtenus, et j'encourage tous les membres à continuer de faire avancer ce processus de réforme en application de la décision 69/560, sur la base notamment du texte et de l'annexe susmentionnés distribués par mon prédécesseur dans sa lettre du 31 juillet 2015. À cet égard, il est essentiel que les négociations ne soient pas une simple répétition des positions déjà exprimées, une dynamique caractéristique de ce processus par le passé. J'encourage plutôt les membres à travailler avec l'Ambassadrice Lucas pour faire fond sur les progrès accomplis durant les négociations intergouvernementales menées à la précédente session et faire avancer des négociations sur la base d'un texte.

Bien entendu, c'est aux États Membres qu'il revient d'assurer le succès ou non de ce processus. J'espère cependant que le débat d'aujourd'hui pourra servir de fondement utile à de nouvelles réformes et dynamiser des négociations efficaces au cours des prochains mois.

Enfin, je souhaite à tous les participants des débats constructifs aujourd'hui et tout au long de la présente session. Je suis prêt à apporter tout l'appui nécessaire à l'Ambassadrice Lucas et à tous les membres dans leurs efforts visant à préserver la légitimité de l'Organisation et à assurer le fonctionnement efficace d'un de ses organes les plus importants.

**M. Minah** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union africaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui consacré au point 121 de l'ordre du jour, intitulé : « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du

nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Je remercie et félicite notre collègue l'Ambassadrice Sylvie Lucas d'avoir accepté d'assumer la présidence des négociations intergouvernementales. Nous sommes prêts à travailler avec elle et attendons avec intérêt qu'elle nous fasse part de ses idées sur la façon dont elle entend conduire nos travaux. Je remercie également l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque et Président sortant des négociations intergouvernementales, pour le travail et les progrès considérables réalisés à la soixante-neuvième session, sous la direction avisée du Président Sam Kutesa.

Pour commencer, je réaffirme l'attachement constant de l'Afrique à cette question très importante. Nous travaillerons avec toutes les délégations et avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec la nouvelle Présidente des négociations intergouvernementales pour veiller à ce que nos délibérations, conformément à la décision 62/557, soient non seulement favorables à la Position africaine commune, mais permettent également d'atteindre notre objectif commun.

Nous avons été encouragés, lors du dernier débat général de l'Assemblée, par le fait que de nombreux chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la nécessité de réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre largement représentatif, performant et transparent, d'accroître son efficacité et sa légitimité et d'améliorer l'application de ses décisions. Nous restons attachés à la décision 62/557 et aux décisions ultérieures. Nous espérons que des résultats acceptables pourront être obtenus à la présente session concernant la réforme.

Nous avons continué d'exprimer notre position dans le cadre de toutes les réunions précédentes de négociations intergouvernementales, y compris en remplissant le document-cadre distribué le 31 juillet par le Président de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session. Notre participation à la session en cours des négociations intergouvernementales s'appuie fermement sur cette structure.

Pour la suite, le Comité des Dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité continuera de s'employer activement à tenir des consultations avec tous les États Membres, toutes les délégations et tous les groupes et demeure prêt à envisager de nouvelles idées et de nouvelles initiatives concernant la question de la réforme du Conseil de sécurité. Chacun sait que la

Position africaine commune gagne du terrain et continue d'être appuyée dans le cadre de ces négociations pour ce qui est de la demande légitime de l'Afrique d'obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité, et de compenser sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents. Notre demande est fondée sur une injustice historique, et nous espérons que celle-ci sera réparée sans plus tarder. Tout nouveau retard perpétue cette injustice et empêche également l'Afrique d'occuper la place qui lui revient au Conseil de sécurité.

Plusieurs éléments de la question de la réforme prêtent à controverse. La question du veto est une des principales préoccupations. Comme nous l'avons déjà dit, et nous continuerons de le répéter, l'Afrique privilégie la suppression du veto. Néanmoins, si le veto devait être maintenu, il doit être accordé à tous les nouveaux membres permanents. Nous appelons à sa suppression, mais sommes prêts à travailler avec d'autres délégations pour envisager une possible limitation du recours au veto.

Nous considérons que la seule solution qui pourrait être intéressante pour la réforme du Conseil de sécurité consiste à obtenir l'adhésion la plus large possible, ce qui permettra également de produire un texte qui sera élaboré à la présente session de manière ouverte, transparente, équilibrée et globale, sans exclusive, et sous l'impulsion des membres. Nous souhaitons et pouvons travailler avec toutes les délégations pour atteindre cet objectif.

S'agissant de savoir si la Position africaine est « à prendre ou à laisser », nous préférons remettre nos observations sur la question à plus tard, dans le cadre de négociations officielles qui, nous l'espérons, commenceront prochainement. Tout siège permanent que nous obtiendrions sera bien entendu occupé conformément à la Charte. Les sièges que nous obtiendrions dans les catégories de membres permanents et non permanents feront à l'évidence l'objet d'une rotation, selon la pratique établie. Le moment venu, l'Afrique choisira ses candidats à des sièges de membres non permanents selon le mode de sélection qu'elle aura retenu, et en informera tous les membres, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Nous appelons et exhortons toutes les délégations et tous les groupes d'intérêt à s'engager de nouveau à agir. Autrement dit, tirons parti des travaux et des réalisations de la précédente session et prenons cela comme point de départ de véritables négociations en vue d'aboutir à un résultat que nous pourrions,

espérons-le, tous accepter. La présente session doit faire fond sur les progrès spectaculaires et inattendus réalisés à la précédente session et accélérer le rythme afin de mener un débat plus franc et plus animé sur cette question. C'est à notre avis le seul moyen de faire en sorte que la volonté politique requise aboutisse à la réforme du Conseil de sécurité, si nécessaire et qui n'a que trop tardé. Le projet présenté par les dirigeants de nos pays lors du Sommet mondial de 2005 a pris trop de retard et nous espérons que, avec votre aide, Monsieur le Président, nous pourrions le mettre en œuvre dans un avenir pas trop lointain.

Comme nous le savons tous, la réforme du Conseil de sécurité est absolument nécessaire pour veiller à ce que l'ONU demeure au cœur de la gouvernance mondiale. Elle est également un élément essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous rappelons que ce statu quo déplorable continue de porter atteinte aux principes d'équité, de légitimité, de responsabilité et de transparence dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité. Il nuit également à l'efficacité du Conseil de sécurité dans la façon dont il s'efforce d'assurer et gère la paix et la sécurité internationales. Nous affirmons donc notre attachement à la réforme et appelons les membres à s'employer, à titre prioritaire, non seulement à réparer l'injustice faite à l'Afrique, mais également à veiller à ce que le Conseil soit véritablement le reflet de l'ère moderne dans laquelle nous vivons.

Enfin, nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre appui continu et de notre participation constructive aux négociations en vue d'atteindre rapidement notre objectif commun : la réforme du Conseil de sécurité. Tous les acteurs concernés peuvent être assurés que nous ferons tout notre possible pour que la présente session soit véritablement participative et productive.

**M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) :** Dans le débat d'aujourd'hui sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Pour commencer, Monsieur le Président, la CARICOM applaudit l'engagement qui est le vôtre sur cette question, comme en atteste la convocation du débat d'aujourd'hui ainsi que votre lettre datée du 23 octobre, dans laquelle vous annoncez la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, à la présidence des négociations

intergouvernementales. La CARICOM est parfaitement convaincue que, compte tenu de sa vaste expérience, y compris, encore tout récemment, au Conseil de sécurité où elle a siégé comme représentante de son pays, l'Ambassadrice Sylvie Lucas sera en mesure d'apporter une valeur ajoutée au processus en s'appuyant sur les précieux travaux de la soixante-neuvième session. La CARICOM l'assure de son plein appui.

À cet égard, nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Sam Kutesa, pour la ténacité dont il a fait preuve dans sa gestion et dans son engagement sur cette question et pour la redynamisation, au cours de la soixante-neuvième session, des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, pour l'efficacité avec laquelle il a su diriger les négociations intergouvernementales. Son impulsion et son engagement nous ont permis de parvenir à une phase importante du processus et de disposer d'un texte de négociation utilisable.

En dépit des divergences reconnues sur ce thème important, la soixante-dixième session offre aux États Membres de l'ONU une nouvelle occasion de faire progresser les délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité. Avec l'adoption par consensus de la décision 69/560, l'Assemblée générale dispose à présent d'un mandat pour faire avancer le processus sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-neuvième session, ainsi que des positions et des propositions des États Membres, telles qu'elles figurent dans le texte et son annexe, que M. Kutesa nous a fait tenir par sa lettre datée du 31 juillet 2015. Nous comptons par conséquent que le texte en question servira de base de travail au cours du prochain cycle de négociations intergouvernementales, pour permettre de véritables négociations grâce à des concessions mutuelles, dans lesquelles les positions puissent fusionner, les écarts se combler et les zones de convergence constituer l'ossature sur laquelle bâtir en vue de l'objectif commun de réforme du Conseil de sécurité. Nous anticipons que ce processus permettra de voir émerger de nouvelles idées et propositions de nature à enrichir nos délibérations.

Pour sa part, la CARICOM est demeurée inébranlable dans son appui à la réforme du Conseil de sécurité, depuis de nombreuses années, et notamment tout au long des négociations intergouvernementales. Nos délégations ont à coeur de jouer un rôle constructif

dans ce processus. La CARICOM continue de défendre par principe l'élargissement du Conseil à la fois dans les catégories des membres permanents et non permanents. Le rôle et la sécurité des petits États sont des facteurs essentiels pour la CARICOM. À cet égard, nous avons proposé d'attribuer un siège spécial aux petits États insulaires en développement au sein du Conseil de sécurité réformé.

L'appui de la région à la présence de l'Afrique et d'autres pays en développement dans la catégorie des membres permanents demeure inébranlable. Quant au droit de veto, la CARICOM appelle toujours à sa suppression. Toutefois, dans l'éventualité où il serait maintenu, nous considérons qu'après la réforme, tous les membres permanents du Conseil de sécurité devraient jouir des mêmes droits et prérogatives.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui des délégations de la CARICOM dans vos efforts pour faire progresser la cause importante de la réforme du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Rambally** (Saint-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom d'un groupe divers composé de 42 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie et du Pacifique, unis par une cause commune : parvenir à une réforme durable et globale du Conseil de sécurité. Notre groupe est soudé par la ferme conviction que l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories à fois des membres permanents et des membres non permanents est impérative pour mieux refléter les réalités du monde actuel et pour que le Conseil de sécurité soit plus comptable de son action, plus représentatif, plus transparent et, ce qui est non négligeable, plus actuel.

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir sérieusement amorcé ce processus dans votre lettre datée du 23 octobre 2015. Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, à la présidence des négociations intergouvernementales. Nous sommes persuadés que M<sup>me</sup> Lucas saura faire avancer avec succès le processus, conformément à la décision 69/560 adoptée par consensus le 14 septembre, qui, fondamentalement, a mis le processus de réforme du Conseil de sécurité sur la voie de la négociation, et ce sur la base du texte et des annexes à celui-ci que nous a fait tenir le Président de l'Assemblée générale de l'époque dans sa lettre du 31 juillet 2015.

L'un des groupes chefs de file de la réforme, le Groupe L.69 a été l'un des premiers groupes à demander l'ouverture rapide de négociations fondées sur un texte dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Nous trouvons extrêmement encourageants, par conséquent, les progrès réalisés au précédent cycle grâce à un processus consultatif, transparent et ouvert à tous qui est actuellement poursuivi à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Le fait que tous les États Membres aient adopté à l'unanimité la décision 69/560, qui est une décision de fond et appelle à se fonder sur le texte du 31 juillet et ses annexes, constitue également une avancée importante.

Il importe donc, au cours de ce prochain cycle de négociations intergouvernementales, que nous reprenions le processus au point où nous étions arrivés au cycle précédent. Nous sommes, maintenant, désireux d'aborder les négociations proprement dites sur ce texte de la même manière que nous négocions les textes ailleurs à l'ONU. Nous sommes tous parties au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la résolution spécifique de l'Assemblée générale régissant les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Groupe L.69 des pays en développement voudrait également donner acte de sa reconnaissance au Président sortant des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, qui a dirigé avec succès ce processus pour lui permettre d'aboutir à la décision adoptée par consensus à la soixante-neuvième session.

Ces dernières années, nous avons tous demandé à la présidence de présenter un texte de négociation, or nous n'en avons jamais reçu un seul. Enfin, avec l'adoption de la décision 69/560, nous savons que nous disposons d'un texte reconnu sans conteste par l'ensemble des États Membres. Il va donc être essentiel dorénavant de continuer de progresser plus avant, en se fixant comme impératif absolu des échéances axées sur les résultats. Le Groupe L.69 est pleinement engagé dans le processus de négociations intergouvernementales et y participera de manière constructive en continuant de faire fond sur le texte de négociation du Président de l'Assemblée générale en date du 31 juillet. L'objectif est d'avancer avec détermination au cours de la soixante-dixième session.

Le Groupe L.69 est animé de la volonté de participer à un processus qui porterait des fruits. Cela étant, nous tenons à déclarer officiellement que si ce processus ne se poursuivait pas avec le texte de

négociation évoqué dans la décision 69/560, nous serions alors prêts à envisager d'autres options susceptibles de donner les résultats souhaités par la vaste majorité des membres de l'ONU.

Ce soixante-dixième anniversaire de l'ONU nous donne une occasion importante d'enregistrer des progrès déterminants et de parvenir enfin à une décision, comme nous l'ont demandé les chefs d'État et de gouvernement au Sommet mondial de 2005, procéder à des réformes durables du Conseil de sécurité.

**M. Cardi (Italie)** (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité et à féliciter chaleureusement l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, de sa récente nomination à de nouvelles fonctions charnières. Nous sommes convaincus qu'elle saura prêter attention aux besoins et aux préoccupations de tous les États Membres pour faciliter nos actions collectives dans les prochains mois. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, des efforts qu'il a déployés au cours de la session de négociation écoulée.

Nous pensons que la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale peut être considérée comme un pas en avant sur la voie qui nous mène à la réforme puisqu'elle a enregistré la participation active d'un nombre croissant d'États Membres. Des pays qui, dans le passé, étaient restés en marge du débat ont décidé de s'y impliquer et de présenter leurs positions concernant l'avenir du Conseil de sécurité. Voilà qui nous semble représenter un héritage concret. Notre débat doit être plus ouvert, à l'image du Conseil que nous nous efforçons d'obtenir par la réforme.

De même, nous avons besoin d'une transparence intégrale. Les négociations intergouvernementales sont un processus piloté par les Membres, conformément à la décision 62/557. Nous avons besoin d'une prévisibilité assurée par un programme clair et non d'orientations arbitraires. Les États Membres doivent être aidés dans ce travail par des informations communiquées en temps utile et d'amples consultations. Chaque État Membre, quel que soit le groupe de négociations auquel il appartient, a le droit d'être informé comme il convient de cette procédure. L'histoire a montré que les approches et les initiatives porteuses de discorde compliquent encore davantage notre processus, nous éloignant de l'objectif de réforme que nous partageons tous.

Le Groupe du consensus plaide inlassablement en faveur d'une discussion approfondie des principes sur lesquels la réforme du Conseil doit être fondée. Il est impératif de clarifier notre conception de la réforme, ce qui faciliterait les négociations. Nous en avons eu la preuve avec les négociations portant sur la méthode de sélection et de nomination du Secrétaire général aux termes de la résolution annuelle adoptée l'an dernier sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution 69/321). Le principe d'un processus de sélection plus transparent, principe privilégié par tous, s'est spontanément traduit par plusieurs mesures concrètes. Nous savions clairement la direction que nous avions prise et avons donc obtenu la majeure partie des résultats escomptés en une année de travail à peine.

Cela fait des années que nous évoquons l'objectif commun d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et plus efficace, mais sommes-nous réellement d'accord sur ce que signifient ces principes? Je voudrais donner un exemple concret. Il y a une semaine exactement, la plupart d'entre nous avons assisté au lancement d'un code de conduite appuyé par plus de 100 pays, code qui vise à restreindre l'emploi du veto et à empêcher l'inaction du Conseil, ce qui le rendrait plus efficace dans les situations de crimes internationaux abominables. Pourtant, aujourd'hui, nous entendons toujours des voix s'élever en faveur de l'ajout de nouveaux membres permanents, ce qui signifierait de nouveaux droits de veto, alors même que nous avons tous le même objectif : accroître l'efficacité du Conseil.

Le Groupe du consensus n'a eu aucune réticence, au contraire, à clarifier son interprétation des principes de réforme que je viens d'évoquer. Le Groupe s'est déjà attaqué à la question – ne serait-ce qu'au débat général de l'an dernier, ainsi que tout au long de la session de travail. Aujourd'hui, en guise de contribution supplémentaire au débat sur les objectifs de la réforme et pour y donner corps, je voudrais aborder une question de plus en plus récurrente, à savoir que le Conseil de sécurité soit représentatif des réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est évidemment un concept important parce qu'il sous-entend que la réforme du Conseil de sécurité doit traduire les changements survenus au cours des 70 dernières années. Je vais donc résumer les trois principaux changements intervenus.

Premièrement, au fil de ces 70 ans, non seulement le nombre d'États Membres a augmenté, mais l'importance relative des différents groupes régionaux au sein des Nations Unies a également changé. Cela a

poussé les membres à demander unanimement que le Conseil soit élargi afin de favoriser des régions qui, à ce jour, sont désavantagées par la distribution des sièges. La réponse du Groupe du consensus à cette première tendance est sans équivoque. Nous appuyons un élargissement du Conseil jusqu'à 26 membres, en attribuant la majorité des nouveaux sièges à l'Afrique, à la région Asie-Pacifique et à l'Amérique latine. Nous comprenons et entendons également l'appel du Groupe des États d'Europe orientale et de certains groupes transversaux – tels que les petits États insulaires en développement, les petits États et les États arabes.

Deuxièmement, certains États Membres aspirent à jouer un rôle plus important au sein du Conseil. Le Groupe du consensus apprécie grandement la contribution que ces États peuvent apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Personne ne leur a demandé de renoncer à leur volonté de jouer un rôle plus marqué au Conseil. D'ailleurs, notre proposition de créer des sièges assortis de mandats plus longs, avec une possibilité de réélection immédiate, visait précisément à répondre à ces attentes. Pour être clair, ces sièges ne seraient pas réservés à un groupe précis de pays. Tous les États Membres qui sont prêts à contribuer davantage aux travaux du Conseil de sécurité auraient la possibilité de présenter leur candidature pour un mandat plus long. Notre proposition est démocratique par nature.

Troisièmement, au cours des 70 années écoulées, les changements auxquels nous avons assisté au plan international sont intervenus à un rythme de plus en plus rapide. L'émergence de nouveaux acteurs régionaux et de nouvelles difficultés mondiales impose d'adopter une vision moderne pour le Conseil de sécurité, de renforcer sa souplesse pour ce qui concerne non seulement ses opérations, mais également sa structure et sa représentation mêmes. La réalité du XXI<sup>e</sup> siècle est en constante transformation, or une réalité changeante exige un Conseil à même de s'y adapter. Nous pensons que des élections régulières sont la meilleure manière de garantir que le Conseil de sécurité soit non seulement véritablement démocratique et responsable, mais également capable de s'adapter continuellement aux changements rapides d'aujourd'hui et de demain.

C'est ce que nous entendons par un Conseil de sécurité largement représentatif. Donnons à tous les États Membres, surtout les petits États et les pays en développement, qui constituent la majorité, la possibilité de contribuer davantage aux travaux du Conseil. Cet objectif ne peut être atteint qu'en mettant en place

un système adéquat, juste et démocratique, au moyen d'élections régulières. C'est ce que nous entendons par un Conseil de sécurité en phase avec les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle – un nouveau Conseil moderne inspiré d'une vision profondément démocratique, caractérisée par l'ouverture et la capacité de s'adapter.

Telle est la voie qui nous conduira à la réforme rapide réclamée par nos dirigeants il y a plus de 10 ans – une réforme qui peut être effectuée sans plus tarder, en faisant fond sur les nombreux points sur lesquels les États Membres sont déjà d'accord; et une réforme globale du Conseil de sécurité qui peut être concrètement réalisée par l'augmentation du nombre de ses membres élus et une représentation plus équilibrée et plus équitable des groupes régionaux. Parmi d'autres questions qui méritent également toute notre attention, il y a le renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale; et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, y compris en ce qui concerne la question du droit de veto. Pour terminer, telle est également la voie d'une réforme du Conseil de sécurité fondée sur le consensus, qui, en raison de son importance primordiale, doit obligatoirement être approuvée par tous les États Membres. Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec vous, Monsieur le Président, ainsi que la nouvelle Présidente des négociations intergouvernementales et tous les Membres pour faire avancer ce processus en toute bonne foi et dans un esprit de respect mutuel, sur la base de notre ferme conviction qu'une réforme du Conseil de sécurité véritablement démocratique est possible et réalisable.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de l'appui du Groupe des États arabes dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, des efforts qu'il a déployés durant la dernière session. Nous nous félicitons de la nomination de M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, en tant que Présidente des négociations intergouvernementales sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès et l'assurons de notre pleine coopération.

La communauté internationale étant face à des changements de plus en plus rapides, nous devons redoubler d'efforts en vue de renforcer le rôle du

Conseil de sécurité pour qu'il soit plus efficace, mieux à même de relever les défis auxquels il est confronté, plus représentatif, plus transparent, plus impartial et plus crédible. La question de la réforme du Conseil de sécurité et de la représentation équitable au Conseil est l'un des principaux piliers du processus de réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. Après plus de 20 années de discussions portant sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail, dans le cadre desquelles ont été présentées de nombreuses initiatives régionales et internationales, y compris par le Groupe des États arabes, il est essentiel de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité, étant donné le consensus entre les États Membres sur la nécessité du changement.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 70 ans, les réalités mondiales ont radicalement changé. Toutefois, cela ne signifie pas que nous devons adopter hâtivement une solution qui ne fait pas l'objet d'un consensus ou imposer une date butoir qui pourrait faire obstacle à une solution globale concernant la réforme. À cet égard, le Groupe des États arabes réitère sa position, à savoir que les négociations intergouvernementales sont le seul cadre permettant de parvenir à un accord sur la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres, conformément à la décision 62/557, qui constitue la base de ces négociations et qui précise que ce processus doit être contrôlé par les États Membres.

L'évolution récente du processus de négociations intergouvernementales souligne la nécessité d'apporter plus de clarté à ce processus en vue de renforcer la confiance et d'éviter les divisions parmi les Membres de l'ONU. À notre avis, pour ce faire, au cours de la présente session, nous devons nous attacher à conclure un accord initial sur les principes et les règles régissant le processus de réforme en ce qui concerne les cinq thèmes identifiés dans la décision 62/557 de l'Assemblée, afin de garantir plus de clarté et de transparence s'agissant des questions de procédure relatives au processus de négociations avant de passer aux questions de fond. Nous devons tenir compte de toutes les positions et propositions présentées par les États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres. Cela doit être fait avec le consentement des États ou des groupes d'États qui ont présenté ces propositions. Nous sommes confiants que ces éléments, qui sont très clairs, guideront l'Ambassadrice Lucas dans les efforts qu'elles mènera, en tant que Présidente de négociations

intergouvernementales, pour relancer les négociations à la soixante-dixième session, afin de parvenir à un consensus sur la voie à suivre.

Le Groupe des États arabes est conscient de l'importance des cinq éléments principaux du processus de réforme du Conseil de sécurité, dans le cadre d'une perspective globale visant à parvenir à une solution susceptible de recueillir le plus large appui possible des États Membres. À cette fin, nous voudrions appeler l'attention sur le rôle de l'Assemblée générale. Elle joue de nombreux rôles importants à différents niveaux, notamment en faisant des recommandations au Conseil de sécurité sur des questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 11 de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, il faut prendre en compte la relation de complémentarité qui existe entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour garantir l'équilibre entre les deux organes dans les travaux de l'Organisation.

Il convient de noter que l'exercice du droit de veto par les cinq membres permanents a souvent porté atteinte à la crédibilité du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité et a parfois conduit à sa paralysie, l'empêchant d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

D'autre part, il convient d'améliorer et de développer les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité pour améliorer la transparence et l'efficacité de son action.

La position des membres de la Ligue des États arabes sur la question de la réforme du Conseil est que, dans un Conseil de sécurité élargie, nous réclamons une représentation arabe dans la catégorie des membres permanents, jouissant de toutes les prérogatives. Nous réclamons également une représentation arabe proportionnelle dans la catégorie de membres non permanents. Nous insistons sur le fait qu'il ne faut pas fixer de calendrier artificiel qui pourrait faire obstacle à une solution globale s'agissant du processus de réforme. Nous sommes disposés à participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales à la présente session de l'Assemblée générale en vue de parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité.

**M. Braun** (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du

Groupe des Quatre (G-4) pour transmettre un double message, un message de gratitude et d'urgence.

Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous exprimer notre gratitude pour votre engagement à faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité au cours de votre mandat. Nous espérons que des progrès importants seront réalisés au cours de la soixante-dixième session, sur la base de ce qui a été accompli par l'ancien Président de l'Assemblée, M. Sam Kutesa, et l'ancien Président des négociations intergouvernementales, M. Courtenay Rattray, qui a mené un processus transparent, ouvert et sans exclusive. Qu'il me soit permis à ce stade d'exprimer nos remerciements et notre profond respect à l'Ambassadeur Rattray. Quant à la tâche qui sera la vôtre durant la soixante-dixième session, soyez assuré à cet égard, Monsieur le Président, de notre plein appui.

Comme il est ressorti des nombreux débats et manifestations de ces dernières semaines, les États Membres prennent de plus en plus position en faveur d'une réforme structurelle du Conseil de sécurité. Inversement, nous entendons, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire, de plus en plus de critiques à l'endroit du Conseil, qui n'a pas été en mesure de prendre des décisions, sur le plan de la sécurité internationale, concernant certaines des situations les plus pressantes.

Comme on l'a souligné au cours du débat public organisé au Conseil de sécurité le 20 octobre (voir S/PV.7539), l'amélioration des méthodes de travail du Conseil revêt une importance cruciale. Toutefois, elle ne saurait se substituer à la réforme structurelle du Conseil qui s'impose d'urgence. Nous sommes convaincus au sein du Groupe des Quatre, de même que de nombreux autres États Membres, qu'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus légitime et plus efficace s'avère plus que jamais nécessaire face aux crises et conflits mondiaux qui se sont multipliés ces dernières années. Nous sommes de l'avis que cela ne peut se faire que si reflétant les réalités du monde du XXI<sup>e</sup>, où davantage d'États Membres ont la capacité et la volonté d'assumer la responsabilité cruciale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ouverture à tous est le maître mot, et là mon regard se tourne avant tout vers l'Afrique.

La décision 69/560 sur la poursuite des négociations, en date du 14 septembre, stipule que l'Assemblée générale doit continuer immédiatement sur la lancée des négociations intergouvernementales, sur la base du texte présenté par son président à la soixante-neuvième session, dans sa lettre datée du 31 juillet 2015. Cela a



représenté une avancée véritable pour tous ceux qui sont en faveur d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus légitime et plus efficace. Près de 120 délégations ont activement apporté leur contribution au document-cadre du point de vue duquel nous nous placerons pour les négociations fondées sur un texte durant le prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser retomber l'élan nouvellement acquis. Une direction efficace du processus est essentielle durant la phase qui nous attend à cette soixante-dixième session. C'est pourquoi nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir désigné dans la personne de M<sup>me</sup> Sylvie Lucas la nouvelle présidente des négociations intergouvernementales pour piloter ce processus qui doit déboucher sur une résolution reprenant les résultats de ces négociations. Nous sommes tout à fait persuadés que M<sup>me</sup> Lucas fera avancer le processus et le mènera à bien, sous forme d'un résultat acceptée par la vaste majorité des Membres. La dernière session de l'Assemblée générale a été de nature procédurale pour ce qui est des négociations intergouvernementales. Étant donné les résultats obtenus au cours de ladite session, nous comptons sur ces négociations intergouvernementales pour conduire à des progrès sur le fond, sous la houlette de la nouvelle Présidente à la soixante-dixième session.

En conclusion, je tiens également à dire que nous apprécierions davantage de continuité au bureau de la présidence afin de garantir la bonne continuité du processus de négociations intergouvernementales et d'éviter le genre de perturbation indue que nous avons observée dernièrement.

**M. Sauer** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, la Finlande. Premièrement, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre engagement sur cette importante question. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de progresser dans la réforme du Conseil de sécurité sous votre direction avisée. La réforme n'a que trop tardé. C'est à nous qu'il incombe de remplir les promesses faites il y a dix ans par nos dirigeants au Sommet mondial.

Je voudrais féliciter la Représentante permanente du Luxembourg, M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, de sa nomination à la présidence des négociations intergouvernementales. Je tiens à l'assurer du plein appui des pays nordiques au cours des négociations prochaines. Nous nous

réjouissons de prendre une part active et constructive au processus, sur la base de la décision 69/560.

Je voudrais également rendre hommage au Représentant permanent de la Jamaïque, M. Courtenay Rattray, pour sa direction des consultations au cours de la soixante-neuvième session ainsi que pour ses efforts inlassables pour donner une nouvelle impulsion à la quête compliquée et délicate que représente la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de l'élan si nécessaire qu'il a imprimé par sa présidence au processus.

Nous espérons accomplir des progrès tangibles durant la présente session de l'Assemblée générale sous votre direction, Monsieur le Président. Je voudrais souligner que les pays nordiques resteront pleinement engagés en faveur de la réforme du Conseil de sécurité dans le but de mieux relever, et de façon plus efficace, les défis mondiaux urgents d'aujourd'hui et de demain.

**M. Lamek** (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de saluer la nomination de l'Ambassadeure Sylvie Lucas en tant que facilitateur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous savons que nous pouvons compter sur son dynamisme et son expérience pour avancer concrètement sur la voie d'une réforme ambitieuse du Conseil. La France lui apportera tout son soutien pour le succès de sa mission.

Les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité au sein de l'Assemblée générale durent depuis près de deux décennies, et force est de constater que nous n'avons pas encore abouti sur le sujet. Pourtant, sous la conduite de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, dont je veux ici saluer le travail remarquable et la méthode consultative et inclusive qu'il a choisie, les travaux menés lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ont permis d'aboutir à un premier résultat, qui a reçu le soutien d'une très grande majorité d'États Membres. La France souhaite que le résultat de ces travaux serve de base au prochain cycle de négociations intergouvernementales qui va s'ouvrir lors de cette session, conformément à la décision adoptée par consensus par l'Assemblée générale le 14 septembre dernier. Il nous faut maintenant débiter dès que possible, sur cette base, la négociation d'un texte. Et nous comptons sur le nouveau facilitateur pour œuvrer en ce sens.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation doit être mis à profit pour que les États

Membres s'accordent enfin sur un projet ambitieux de réforme. Il s'agit d'une occasion historique de montrer que l'Organisation des Nations Unies est loin d'être une structure sclérosée et qu'elle est capable de se réformer. Cette réforme est fondamentale : le Conseil de sécurité doit davantage refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, et sa réforme est essentielle pour renforcer l'autorité et la représentativité du système de sécurité collective tout en préservant sa nature exécutive et décisionnelle.

La position de la France est connue à cet égard. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité tienne compte de l'émergence des nouvelles puissances qui ont la volonté, qui ont la capacité d'assumer la responsabilité d'une présence permanente au Conseil de sécurité et qui sont, conformément à la Charte des Nations Unies, en mesure d'apporter une contribution importante à l'action du Conseil. À cet égard, la France apporte son appui à la candidature de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une présence renforcée des pays africains, parmi les membres permanents et non permanents.

C'est dans le même esprit de réforme que la France a proposé que les cinq membres permanents du Conseil suspendent volontairement et collectivement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Cette démarche volontaire n'exige pas une révision de la Charte mais un engagement politique. La France a d'ores et déjà pris cet engagement. Le Président de la République l'a indiqué clairement dans cette enceinte le 28 septembre dernier (voir A/70/PV.13). Il s'agit d'une décision extrêmement importante au service de la sécurité internationale, au service de la paix, au service d'un multilatéralisme renoué et relégitimé. Aujourd'hui, cette initiative, que nous portons conjointement avec le Mexique, est soutenue par près de 85 pays. Dans le même esprit, le code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, que la France soutient, a également recueilli un très grand nombre de soutiens.

Forts de cette dynamique, nous espérons que nous pourrions convaincre les autres États Membres et en particulier les membres permanents de nous rejoindre. Il est dans l'intérêt commun de tous les États Membres que le Conseil de sécurité puisse accomplir son mandat et jouer tout son rôle, en particulier face aux situations d'atrocités de masse. Ces initiatives sur l'encadrement du droit de veto sont complémentaires de la réforme globale du Conseil, réforme pour laquelle la France

continuera de plaider. Il nous appartient, collectivement, de prendre la mesure des responsabilités qui nous incombent, pour faire évoluer le statu quo, dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de faire quelques brèves remarques sur la question de la réforme du Conseil de sécurité à l'examen cette année.

Je tiens d'abord à remercier l'Ambassadeur Rattray, qui a conduit les négociations intergouvernementales de manière habile et efficace durant l'année écoulée. Il a fait preuve de la détermination et du courage nécessaires pour pouvoir faire ne serait-ce qu'un pas en avant vers un véritable processus de négociation, qui, après plusieurs années, n'est toujours pas une réalité. Si un jour nous en arrivons à ce stade, l'Ambassadeur Rattray y aura largement contribué.

Deuxièmement, je remercie l'Ambassadrice Sylvie Lucas d'avoir accepté ce rôle durant la session qui va commencer. Nous ne pouvons penser à une personne mieux à même de mener à l'avenir les négociations relatives à la réforme du Conseil de sécurité, et nous l'assurons de notre plein appui.

Durant l'année écoulée, nous avons observé avec inquiétude qu'un petit nombre de membres étaient très réticents à tout véritable progrès dans les négociations intergouvernementales, même si le processus auquel nous participions était tout à fait transparent. Nous sommes également préoccupés par les pressions exercées sur le Président à cet égard, alors que sa conduite des travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales est irréprochable. Si cette tendance devait se poursuivre, il nous faudrait probablement mettre en question notre capacité et notre volonté de prendre part à ces négociations et envisager d'autres cadres. Nous espérons que la présente session nous permettra, sous la direction de l'Ambassadrice Lucas, d'axer notre attention sur le fond des questions, sous la ferme direction de la présidence, comme il est d'usage dans ce bâtiment.

Comme chacun le sait, il y a quelques années, nous avons fait à titre national une proposition concernant l'élargissement. Le Liechtenstein a proposé la création d'une nouvelle catégorie de membres qui seraient élus pour des mandats à long terme – 10 ans par exemple – et immédiatement rééligibles. Cela permettrait donc à des États de siéger de façon permanente au Conseil de

sécurité, si les membres leur confiaient un tel mandat. Cette proposition n'aboutirait bien entendu pas à l'octroi d'un quelconque nouveau droit de veto et devrait faire l'objet d'un examen obligatoire portant sur tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité après une période déterminée.

On sait bien que ma délégation est très fermement attachée à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous considérons que c'est un élément indispensable de la réforme du Conseil de sécurité. Des modifications évidentes devront être apportées dans les méthodes de travail du Conseil si le nombre de ses membres venait à augmenter, quel que soit le modèle d'élargissement choisi. Entre autres domaines concernés figurent à l'évidence la question de la majorité requise pour l'adoption d'une résolution au Conseil de sécurité ainsi que la présidence du Conseil et son roulement, de telle manière que chaque État puisse l'assumer au moins une fois durant son mandat au Conseil de sécurité.

En attendant, comme c'est le cas depuis 20 ans, nous comptons sur le Conseil de sécurité, dans sa composition actuelle, pour modifier ses méthodes de travail. C'est dans ce contexte que nous avons été très heureux de lancer vendredi, au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, le code de conduite relatif aux votes au Conseil de sécurité. Ce code de conduite, maintenant appuyé par 106 États, constitue un engagement à agir véritablement au Conseil de sécurité pour mettre fin aux atrocités et les prévenir, et à ne pas voter contre toute proposition utile et crédible présentée à cet effet.

Nous sommes très reconnaissants à tous les États qui ont fait part de leur appui au code de conduite. Nous demandons à tous les États d'appuyer également la déclaration politique proposée par la France et nous espérons que d'autres États adhéreront au code de conduite.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons que vous ayez nommé l'Ambassadrice et Représentante permanente du Luxembourg, M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Présidente des négociations intergouvernementales relatives à la réforme du Conseil de sécurité. Nous l'encourageons à se montrer objective et juste dans son travail, conformément au mandat défini dans la décision 62/557, afin de rapprocher les points de vue des États Membres et de les aider à aplanir leurs

divergences et à faire des compromis sur la question de la réforme du Conseil.

La réforme du Conseil de sécurité relève de l'intérêt commun de tous les États Membres et de l'intérêt à long terme de l'ONU. La Chine a toujours activement appuyé une réforme raisonnable et nécessaire du Conseil dans le but de renforcer son efficacité et de lui donner plus de poids, d'accroître la représentation et la participation des pays en développement, en particulier les pays africains, et d'offrir plus de possibilités à un plus grand nombre de pays – en particulier les petits pays et les pays de taille moyenne, qui représentent la majorité des Membres de l'ONU – de prendre part à la prise de décisions au Conseil de sécurité et d'y jouer un rôle plus important.

Conformément à la décision 62/557 et au consensus dégagé entre les États Membres, les négociations intergouvernementales relatives à la réforme du Conseil de sécurité doivent être menées par les États Membres. La Chine espère que, à la présente session de l'Assemblée générale, ces négociations tourneront une nouvelle page, suivront de nouveau une voie appropriée, sous la conduite des membres, et feront fond sur les positions, propositions et suggestions de tous les pays et sur les efforts qu'ils ont faits depuis le lancement des négociations en 2009.

Nous espérons que les États Membres continueront de participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales, rechercheront une solution globale dans le cadre de vastes consultations démocratiques, et aboutiront au consensus le plus large possible. Aucune échéance ne doit être fixée de manière artificielle pour la réforme et aucune proposition de réforme prématurée ne doit être mise en avant de force. La Chine entend oeuvrer de concert déployer avec tous les pays afin de faire avancer la réforme du Conseil conformément à l'intérêt commun de tous les États Membres et à l'intérêt à long terme de l'ONU.

**M. Bamrungphong** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU cette année, c'est l'occasion de nous rappeler que la force et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dépendent de la volonté et de l'action en ce sens des États Membres. La réforme du Conseil de sécurité ne fait pas exception à la règle et ne sera possible que si les États Membres sont disposés à faire montre de plus de souplesse et prêts à négocier de manière constructive, pragmatique et dans le but de parvenir à un résultat.

La décision prise durant le dernier cycle de négociations intergouvernementales a constitué une avancée significative dans nos efforts collectifs. Le processus qui a permis d'y aboutir nous a donné l'occasion d'échanger nos vues de manière interactive, transparente et ouverte. Je saisis cette occasion pour adresser nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, pour son travail acharné et son dévouement tout au long du dernier cycle des négociations intergouvernementales. Nous nous félicitons en outre de la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, comme nouvelle Présidente des négociations intergouvernementales, et lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de cette responsabilité très importante. À cet égard, je voudrais faire part les observations suivantes concernant ce débat.

Premièrement, la Thaïlande n'appartient à aucun groupe spécifique et a toujours été ouverte à toutes les idées et propositions relatives à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, dans les deux catégories, ou à la mise en place de solutions provisoires ou intermédiaires. Toutefois, le règlement de la seule question de l'augmentation du nombre de membres est loin d'être suffisant pour garantir le succès du processus global de réforme. Toute augmentation devra tenir compte de la nécessité d'une représentation régionale plus grande et plus équitable. Et surtout, elle devra s'avérer utile à l'amélioration de l'efficacité du Conseil.

Deuxièmement, la Thaïlande est fermement convaincue qu'il est indispensable d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité afin de le rendre plus transparent et plus efficace. L'amélioration des méthodes de travail doit être un processus continu et ne saurait être otage de la réforme globale du Conseil. Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés par le Conseil pour organiser des débats publics et entamer des discussions utiles sur ce sujet.

Dans cet esprit, nous saluons également les efforts en cours pour qu'il y ait une coordination et une collaboration plus étroite encore entre le Conseil et l'Assemblée générale, les deux organes principaux de l'ONU, conformément à leurs mandats respectifs, en instituant des consultations régulières entre les Présidents de ces deux organes. L'interaction permet de garantir la transparence des travaux du Conseil. La Thaïlande pense que le Conseil ne pourra être

transparent que s'il est accessible. À ce propos, nous exhortons les membres du Conseil à continuer d'interagir avec l'ensemble des États Membres, notamment sur les questions plus complexes et de vaste portée.

Troisièmement, nous sommes fermement convaincus que le principe de responsabilité doit guider les travaux des membres du Conseil, qu'ils soient permanents ou élus. Le monde a besoin d'un Conseil dont les membres sont en mesure d'agir de concert de manière décisive, responsable et en temps utile pour mettre fin aux génocides, aux crimes contre l'humanité ou aux crimes de guerre. Les pays membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, ont une lourde responsabilité envers l'humanité. Ils doivent donc faire preuve d'un plus grand esprit d'initiative et d'une volonté politique accrue de prendre des mesures énergiques pour faire face à l'ampleur considérable des catastrophes humanitaires provoquées par les conflits.

C'est pourquoi la Thaïlande appuie les deux initiatives qui ont été proposées, à savoir la suspension du droit de veto dans les cas d'atrocités criminelles, défendue par la France et le Mexique, et l'initiative sur le code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, défendue par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

Nous avons parcouru un long chemin depuis 1946, lorsque le Conseil de sécurité ne comptait que 11 membres. Il faut aujourd'hui saisir l'occasion qui se présente et faire en sorte que l'important travail réalisé dans le cadre des négociations intergouvernementales se poursuive sur la base de ce qui a été accompli à la session précédente et ce, de manière concertée, tout en veillant à faire participer le plus d'acteurs possible. Nous sommes prêts à prendre part de manière constructive aux discussions de fond sur la voie à suivre pour améliorer la représentation, la crédibilité, la légitimité et, par-dessus tout, l'efficacité du Conseil de sécurité, dans l'espoir de pouvoir disposer d'une base plus claire pour les progrès futurs de nos travaux.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le moment est sans nul doute venu de procéder à la réforme du Conseil de sécurité. La question est de savoir comment la mettre en œuvre de manière à ce qu'elle renforce non seulement le Conseil lui-même, mais également l'Organisation dans son ensemble. Il importe de s'efforcer de parvenir à un document final qui permettra véritablement de renforcer la position

des pays en développement, ce à quoi nous sommes favorables, et non pas d'ancrer les positions actuelles.

Nous félicitons la Représentante permanente du Luxembourg, Sylvie Lucas, de sa nomination en tant que Présidente des négociations intergouvernementales. Nous sommes persuadés que son travail contribuera à créer une atmosphère de négociation constructive en vue de trouver une solution mutuellement acceptable. Nous remercions le Représentant permanent de la Jamaïque, Courtenay Rattray, du travail qu'il a accompli à cette fonction durant la session précédente de l'Assemblée générale. Nous tenons également à souligner les efforts déployés par l'ancien Représentant permanent de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin, à cette même fonction pendant de nombreuses années.

La Russie reconnaît la nécessité d'améliorer la représentativité du Conseil. Toutefois, les efforts en ce sens ne doivent pas avoir d'incidence sur la capacité du Conseil de réagir rapidement et efficacement face aux défis contemporains. Dans ce contexte, nous sommes favorables à ce que la composition du Conseil de sécurité demeure restreinte. Idéalement, le nombre de membres ne devrait pas dépasser 20. Cela contribuerait à garantir aux membres non permanents qu'ils présideront le Conseil.

Il serait naïf de prétendre qu'un Conseil réformé et élargi trouverait facilement des solutions aux problèmes que le Conseil actuel n'a pas pu régler. Les clivages politiques ne disparaîtront pas par magie, et le travail sur les textes des décisions n'en sera que plus complexe.

Nous ne cachons pas le fait que toute proposition tendant à remettre en cause les prérogatives des membres permanents, y compris le droit de veto, est inacceptable à nos yeux. Nous rappelons que ce droit est un facteur important qui permet aux membres du Conseil de parvenir à des décisions équilibrées. Il importe en outre de bien comprendre que le droit de veto protège les intérêts non seulement de ceux qui en jouissent, mais également des pays d'une région donnée qui ne disposent peut-être pas du droit de veto, mais qui, si celui-ci n'existait pas, seraient vulnérables aux pressions de groupes d'États bien connus.

En 11 cycles de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, les États Membres sont parvenus à quelque chose. De nombreux aspects du problème sont devenus plus clairs. Toutefois, une décision universelle satisfaisante pour tous n'a pas encore émergé. Nous soutenons pleinement l'idée que

chacun des États Membres doit s'approprier le processus de réforme du Conseil de sécurité, et que le document final qui en résultera devra être appuyé par le plus grand nombre de Membres possible.

Nous sommes convaincus que la réforme du Conseil de sécurité ne saurait être arrêtée de manière arithmétique en calculant les différents modèles de scrutin pour aboutir au nombre de votes minimum. Un résultat ainsi obtenu saperait indéniablement l'autorité du Conseil et ne renforcerait aucunement l'ONU – au contraire. Nous sommes donc prêts à envisager les options raisonnables d'élargissement du Conseil, y compris les dispositions provisoires et les solutions de compromis, si elles bénéficiaient de l'appui le plus large possible au sein de l'ONU.

En outre, les négociations ont mis en lumière la prévalence d'opinions parfois diamétralement opposées. Nous ne voyons en conséquence aucune autre possibilité, à la présente session de l'Assemblée générale, que d'œuvrer soigneusement à rapprocher les positions. Nous sommes convaincus que, grâce aux efforts du Président de l'Assemblée générale et de la facilitatrice des négociations, nous atteindrons un accord optimal au cours desdites négociations, à la condition que le processus reste dirigé par les États Membres. Ce travail doit avoir lieu dans un environnement calme, transparent et ouvert, sans imposer d'échéances arbitraires ni susciter de spéculation fébrile. La question de la réforme d'une institution, quelle qu'elle soit – a fortiori la plus importante – ne doit pas compliquer le véritable travail de l'Organisation, à savoir trouver une réponse aux innombrables défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui.

N'oublions pas le plus important. Faire avancer la réforme du Conseil de sécurité dépendra de la détermination politique et de la volonté des États Membres de trouver un compromis raisonnable – et uniquement de cela. À cet égard, la méthodologie est secondaire.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations été faites aujourd'hui par la Représentante permanente de Sainte-Lucie au nom du Groupe L.69 et par le Représentant permanent de l'Allemagne au nom du Groupe des Quatre.

Pour commencer, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat au titre du point 121 de l'ordre du jour,

qui fait l'objet de débats à l'Assemblée générale depuis plus de 20 ans, depuis que mon pays s'est associé à d'autres pays en développement, en septembre 1992, pour présenter la résolution 47/62. Nous avons conscience de l'importance de la décision 69/560, en date du 14 septembre 2015, adoptée à l'unanimité sous la présidence de votre prédécesseur, M. Sam Kutesa. Elle nous fournit un texte de négociation pour appliquer le mandat que nos dirigeants ont défini lors du Sommet mondial de 2005, visant des réformes rapides du Conseil de sécurité.

Nous tenons à rendre hommage à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, qui a réussi à donner à notre processus de négociations intergouvernementales le texte de négociation du 31 juillet.

Nous sommes heureux, Monsieur le Président, d'avoir reçu votre lettre du 23 octobre nous informant de votre décision de nommer, à cette soixante-dixième session historique, une nouvelle présidente pour ces négociations et de l'avoir chargée de mener ces négociations sur la base du texte du 31 juillet, dont nous notons l'approbation unanime dans la décision 69/560. Nous sommes heureux de faire part à l'Assemblée générale de la position commune adoptée au troisième Sommet du Forum Inde-Afrique pour une application rapide de la décision 69/560, afin de donner une impulsion décisive qui permettra d'obtenir des résultats concrets concernant les réformes du Conseil de sécurité.

À la présente séance, la première à laquelle nous prenons la parole sur cette question à la session actuelle, nous nous engageons à travailler de bonne foi avec la Présidente, par le biais des concessions mutuelles propres à toute négociation, pour atteindre notre objectif commun de parvenir à des résultats concrets à la présente session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec un intérêt tout particulier d'échanger avec les États Membres qui ont fait part d'opinions importantes ce matin mais qui n'ont pas encore contribué au texte du 31 juillet dans ce contexte. Nous comptons naturellement appliquer les dispositions de la résolution 53/30, du 23 novembre 1998, que nous avons adoptée à l'unanimité et qui fixe la majorité des deux tiers pour la prise de décisions sur cette question importante.

Nous constatons que l'inefficacité du Conseil de sécurité s'est traduite par des coûts humains, économiques et environnementaux considérables au regard des guerres et des conflits que la communauté internationale ne saurait justifier plus longtemps.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, mais aujourd'hui nous voulons notamment mettre en exergue les plus de 60 millions de personnes qui sont touchées par ces conflits dus aux dysfonctionnements du Conseil de sécurité. Sachant que la plupart desdits conflits ont lieu dans des pays en développement, nous pensons qu'une représentation accrue des pays en développement dans les deux catégories de membres d'un Conseil de sécurité élargi aiderait à régler ce problème au plus vite.

Nous tenons à souligner que notre travail ne peut être envisagé de manière isolée. Le fait même que nos dirigeants aient adopté à l'unanimité le très ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) pour éliminer la pauvreté de la surface de la Terre de notre vivant fournit à nos travaux un contexte et un cadre. Plus nous repoussons la réforme du Conseil de sécurité, plus la pression sera forte sur la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier pour les pays en développement.

Nous avons deux requêtes spécifiques à formuler aujourd'hui s'agissant du processus. Premièrement, nous demandons que soit annoncé un calendrier fixe de séances pour les négociations intergouvernementales, à compter du début du mois prochain, avec des réunions à intervalles réguliers pour commencer des négociations fondées sur un texte. Tous les États Membres devront être informés par avance de la fréquence, de l'ordre du jour et du calendrier de ces réunions. Elles devront, de notre point de vue, se tenir au moins une fois par semaine, compte tenu de l'urgence du sujet.

Deuxièmement, nous attendons avec impatience que, sous votre autorité, Monsieur le Président, la Présidente nouvellement nommée du processus de négociations intergouvernementales communique l'ordre du jour de chacune de ces séances à la soixante-dixième session, lequel serait évidemment fondé sur la décision précédemment prise par l'Assemblée générale sur les cinq domaines de la réforme. Cela aidera à actualiser avec suffisamment d'avance les mandats de négociations dans les secteurs de négociations énoncés.

Pour terminer, je voudrais rappeler ce que le Premier Ministre indien, M. Narendra Modi, a déclaré dans son allocution devant l'Assemblée le mois dernier :

« Nous devons également réformer l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. C'est indispensable si nous voulons faire en sorte que nos institutions soient plus crédibles et plus légitimes. En nous dotant d'une représentation élargie, nous serons

plus efficaces pour atteindre nos objectifs. » (A/70/PV.4, p. 21).

**M. Wilson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je rends hommage au travail de votre prédécesseur, Monsieur le Président, et à celui de l'Ambassadeur Rattray pendant l'année écoulée. Ils ont insufflé de l'énergie et de l'innovation à un débat qui en avait grand besoin et qui stagnait depuis trop longtemps. Nous savons que vous-même et l'Ambassadrice Lucas vous attacherez à la réforme du Conseil de sécurité avec la même vigueur. Vous pouvez compter sur l'appui du Royaume-Uni dans vos efforts, et j'encourage tous les États Membres à nous rejoindre et à vous accorder leur soutien.

Comme le Secrétaire d'État des affaires étrangères de mon pays l'a affirmé sans ambiguïté lors de sa déclaration devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/70/PV.18), l'ONU doit s'appuyer sur un Conseil de sécurité réformé. Cette semaine, nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. En cette année historique, nous nous devons de faire les progrès dont nous avons tant besoin s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons pouvoir compter sur un Conseil représentatif du monde d'aujourd'hui et à même de réagir avec efficacité aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Le texte de synthèse compilé par l'Ambassadeur Rattray est un bon point de départ et nous attendons avec intérêt de faire fond sur ce travail dans l'année qui vient. La position du Royaume-Uni sur la réforme du Conseil de sécurité est claire. Nous sommes favorables à une représentation permanente pour le Brésil, l'Inde, l'Allemagne et le Japon, et à une Représentation permanente de l'Afrique. Lorsque l'on envisage la taille globale du Conseil de sécurité réformé, nous ne devons pas obérer la capacité du Conseil à agir avec détermination lorsqu'il est appelé à s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Le Royaume-Uni continuera à plaider en faveur d'une réforme interne du Conseil de sécurité pour que celui-ci soit adapté au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes fiers d'avoir été le premier membre permanent du Conseil à signer le code de conduite du Conseil de sécurité élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Ce faisant, nous avons fait passer un message clair : le Royaume-Uni ne votera jamais contre un projet de résolution crédible du Conseil de sécurité qui vise à prévenir un génocide, un nettoyage ethnique,

des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ou à réagir à de telles situations. J'espère que tous les membres du Conseil de sécurité, actuels et futurs, se joindront à nous et prendront également cet engagement.

La semaine prochaine, le Royaume-Uni assumera la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous acquitterons de nos responsabilités en toute transparence et avec efficacité en faisant en sorte que les séances du Conseil soient aussi ouvertes, interactives et efficaces que possible. Nous serons prêts à réagir rapidement à toute situation nouvelle ou en évolution afin que le Conseil s'acquitte efficacement de ses responsabilités, et ce, ostensiblement.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'Ambassadrice Lucas et à chacun d'entre nous, plein succès au cours de l'année à venir.

**M<sup>me</sup> Sison** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait approprié que nous nous réunissions au début de cette nouvelle session de l'Assemblée générale pour nous pencher sur cette question importante qu'est la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite de cette occasion de poursuivre ce débat fondamental avec les membres.

Nous saluons chaleureusement la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas en tant que Présidente des négociations intergouvernementales, et nous tenons à remercier l'Ambassadeur Courtenay Rattray du grand leadership dont il a fait preuve pendant son mandat.

J'espère que vous, Monsieur le Président, – ainsi que la Présidente des négociations intergouvernementales et tous les membres rassemblés ici aujourd'hui – savez que les États-Unis sont déterminés à travailler avec les autres Membres pour parvenir à un large consensus sur un Conseil réformé, un Conseil qui reflète les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons déjà dit, les États-Unis ne sont en principe pas opposés à une augmentation modeste du nombre des membres du Conseil de sécurité, dans les catégories des membres permanents et non permanents.

Nous ne sommes pas favorables à ce que des modifications soient apportées au droit de veto. Nous estimons que les négociations intergouvernementales constituent le meilleur cadre pour faire avancer le débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que toute approche portant sur cette question doit viser à améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité dans l'exercice des responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies.

Être membre du Conseil implique de lourdes responsabilités. Pour cette raison, nous estimons que tout projet d'augmenter le nombre de membres permanents doit tenir compte de la capacité et de la volonté des pays de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres buts de l'Organisation des Nations Unies.

Nous espérons pouvoir prendre part avec les autres États Membres à un processus de négociations intergouvernementales qui soit mesuré et sans exclusive, compte tenu de l'importance de la réforme du Conseil de sécurité, de la complexité des questions y relatives et des divergences de vues entre les États Membres. Pour qu'une réforme aboutisse, il est crucial que les propositions présentées bénéficient du large appui de tous.

Nous notons que plusieurs États Membres ont appelé à l'ouverture de négociations sur la base d'un texte. La position des États-Unis concernant les modalités de la négociation est neutre, tant que l'approche suivie dans le cadre du processus intergouvernemental est de nature à faciliter un large consensus, indispensable pour parvenir à un accord international global sur la réforme du Conseil. Nous sommes conscients que des divergences de vues persistent sur le texte qui doit servir de base à ces négociations et qu'il n'y a pas d'accord entre tous les États Membres concernant une approche commune. La Présidente des négociations intergouvernementales peut certainement contribuer à orienter ce processus, mais il est essentiel de parvenir à un accord général sur une approche commune.

Nous sommes d'avis que les négociations intergouvernementales sont le meilleur cadre pour parvenir à une solution globale à même de recueillir le plus large appui possible parmi les États Membres. Nous assurons l'Ambassadrice Lucas et tous les États Membres favorables à un débat constructif sur la réforme du Conseil de notre plein appui.

**M. Bodini** (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir nommé l'Ambassadrice Lucas Présidente des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Rattray de la contribution qu'il a apportée à ce processus durant l'année écoulée.

Je me réjouis de ce que l'Ambassadrice Lucas, Représentante permanente d'un petit État, ait été choisie pour cette tâche importante. Comme on le sait, les

petits États comme Saint-Marin comptent beaucoup sur l'Organisation des Nations Unies et ses valeurs.

L'un de nos plus grands privilèges est le droit de vote, notamment quand il s'agit d'élire les membres non permanents du Conseil de sécurité. Le Conseil, qui est au cœur du système des Nations Unies, doit être plus démocratique, plus efficace et plus responsable. C'est pour cette raison que Saint-Marin est favorable à l'augmentation du nombre des membres du Conseil, uniquement dans la catégorie des membres élus, et à un meilleur équilibre géographique au sein du Conseil. Je suis convaincu que sous la direction de l'Ambassadrice Lucas, le processus de réforme du Conseil sera prévisible, transparent et donnera lieu de nombreux échanges entre les États Membres. J'espère qu'au terme de ce nouveau cycle de négociations, nous serons parvenus à une solution de compromis entre tous les États Membres, des cinq membres permanents aux petits pays comme le nôtre.

À mon avis, ce serait une grave erreur si ce processus aboutissait à un vote de nature à créer des divisions. Face à une question d'une telle importance, il faut trouver une solution bénéficiant de l'appui d'une très large majorité, fondée sur le consensus. Ce processus exige des compétences diplomatiques exemplaires. Je me félicite de ce que l'Ambassadrice Lucas a déjà fait montre de ses grandes compétences à cet égard durant de précédentes négociations.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Ma délégation tient elle aussi à féliciter l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, pour sa nomination en tant que Présidente des négociations intergouvernementales à la soixante-dixième session.

Ma délégation constate qu'au fil des ans, y compris durant la dernière session de l'Assemblée générale, les États Membres n'ont cessé de réaffirmer leur volonté et leur ambition communes de réformer le Conseil de sécurité pour qu'il soit plus inclusif, plus représentatif, plus légitime, plus responsable et plus efficace. Toutefois, de profondes divergences de vues persistent quant aux moyens de parvenir à cette réforme, et en conséquence, ce processus n'a guère avancé jusqu'à aujourd'hui.

Récemment, pendant la semaine de haut niveau de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, les dirigeants ont, dans leur majorité, appelé une



nouvelle fois à une réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation estime que cela illustre la nécessité de plus en plus urgente, pour l'Assemblée, de parvenir à des résultats tangibles à cet égard.

Ma délégation est consciente que certains aspects de la réforme du Conseil de sécurité sont abordés en parallèle, hors du processus de négociations intergouvernementales. Tout récemment, plus d'une centaine de pays – soit la majorité des Membres de l'ONU – se sont rassemblés pour proposer un code de conduite visant à limiter le recours au droit de veto, à éviter l'inaction du Conseil et à faire en sorte qu'il soit plus efficace en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. De même, quelque 80 pays ont entériné une déclaration politique ayant un objectif similaire, à savoir limiter le recours au droit de veto en cas d'atrocités massives.

Dans le même ordre d'idées, un pas en avant a été fait dernièrement s'agissant d'amener le Conseil de sécurité à accroître sa coopération avec l'Assemblée générale, en particulier concernant le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général. Ma délégation estime cette évolution positive.

À la lumière des développements actuels sur la question à l'examen, ma délégation pense qu'il y a des enseignements pertinents qu'on peut tirer et qui peuvent servir de catalyseur importantes de l'action commune menée dans le cadre du processus de réforme du Conseil de sécurité.

Premièrement, l'engagement politique des États Membres au plus haut niveau est important pour maintenir et mener plus avant le processus. Ce processus doit aussi continuer d'être motivé et inspiré par l'engagement et la détermination exprimés dans différentes enceintes en dehors des Nations Unies.

Deuxièmement, des progrès peuvent être obtenus de façon progressive, comme cela a été le cas s'agissant de questions telles que le recours au droit de veto. La même démarche peut être aussi appliquée afin de progresser sur d'autres aspects de la réforme du Conseil de sécurité, notamment l'augmentation du nombre des membres dans les deux catégories.

Si nous reconnaissons la validité des différents arguments et positions sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil, ma délégation n'en continue pas moins de croire qu'une approche progressive est la manière la plus pratique de progresser sur cette question. Plusieurs pays ont proposé des modèles pour augmenter

le nombre des membres, et ma délégation est disposée à les examiner, ainsi que d'autres questions liées à la réforme, dans un esprit d'ouverture durant les sessions à venir.

Ma délégation estime que cela est conforme à ce que nos dirigeants réclament depuis plus de dix ans, une réforme rapide du Conseil – une réforme qui soit globale et puisse être concrétisée par l'élargissement du Conseil en y incluant de nouveaux membres élus et en réglant la question de la représentation équilibrée et équitable des différents groupes régionaux.

Troisièmement, il faut maintenir et suivre différentes pistes de manière coordonnée, tout en veillant à ce que le processus de négociations intergouvernementales reste le principal mécanisme délibérant sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Ma délégation apprécie à leur juste valeur les différentes idées proposées et les initiatives prises par les États Membres afin d'avancer sur certains aspects spécifiques de la réforme du Conseil de sécurité, et est disposée à rester engagée de façon constructive.

Ma délégation met aussi davantage l'accent sur les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil aux fins du renforcement de son efficacité, de son efficience et de sa responsabilité. À cet égard, ma délégation est très satisfaite du débat public sur les méthodes de travail organisé dernièrement au Conseil de sécurité (voir S/PV.7539).

Pour veiller à ce que le Conseil de sécurité soit en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités – et que ses décisions soient acceptées et appliquées par l'ensemble des États Membres – ma délégation pense qu'une coopération robuste, une communication et de véritables consultations avec les États Membres de l'ONU, ainsi que l'appui de ces derniers, sont essentiels.

Enfin, ma délégation réaffirme que, à son avis, la réforme du Conseil de sécurité n'est pas une question isolée, mais qu'elle est plutôt liée aux autres réformes à l'ordre du jour des Nations Unies, en particulier la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le résultat de cette réforme aura une grande incidence sur la pertinence et la légitimité continues des Nations Unies en général vis-à-vis de la communauté mondiale. Les nombreux conflits et les crises non réglés dans certaines parties du monde illustrent l'inefficacité du Conseil, ce qui sape encore davantage sa compétence reconnue. La Palestine et la Syrie sont deux exemples flagrants où l'inaction persistante du Conseil a aggravé

la situation des populations et rendu les conflits plus insolubles.

Ma délégation est convaincue que nous sommes maintenant à une étape critique et que nous devons agir ensemble et nous mobiliser en vue de réaliser un objectif commun, qui est de parvenir à un véritable changement au Conseil.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, toute la joie de ma délégation de vous voir présider l'Assemblée générale à l'occasion du soixante-dixième anniversaire historique de l'ONU. Vous pouvez compter sur l'appui de mon pays dans l'accomplissement de vos fonctions.

Le Pakistan s'associe sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je voudrais également féliciter M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, de sa nomination en tant que nouvelle Présidente des négociations intergouvernementales. Le Pakistan l'assure de sa pleine coopération.

La décision 62/557 fixe le cadre dans lequel doit se poursuivre le processus de négociations intergouvernementales. L'objectif fixé était de parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité sur cinq questions interdépendantes et tout aussi importantes les unes que les autres, ainsi que de trouver une solution qui puisse jouir du plus large soutien politique possible. Le succès nous a échappé jusqu'à présent car l'accent a été mis sur la recherche de raccourcis en matière de procédures plutôt que sur des efforts authentiques visant à rapprocher les divergentes positions quant au fond.

Nous convenons tous que le compromis et la flexibilité sont essentiels pour que les négociations multilatérale connaissent une heureuse issue. En évaluant l'absence de progrès sur la réforme du Conseil de sécurité, nous devons reconnaître que c'est le manque de souplesse et l'absence de compromis qui sont à l'origine de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Quelques pays ont cherché à promouvoir leur droit auto-arrogé à un statut privilégié et inégal, et ils ont maintenu cette position rigide depuis que le processus a commencé il y a près de deux décennies. C'est cette rigidité qui est la véritable raison de notre échec persistant à parvenir à un Conseil de sécurité plus démocratique, plus responsable, plus transparent et plus efficace. Pour sa part, le Groupe du consensus

a revu par deux fois sa proposition, et reste disposé à poursuivre le dialogue.

Ces négociations ont maintenant une longue histoire derrière elles, mais ceux qui ne tirent aucun enseignement de l'histoire sont condamnés à la répéter. Deux leçons importantes sont à retenir. Premièrement, les solutions rapides et les manœuvres de procédure sont vaines; et, deuxièmement, aucun accord ne sera trouvé aux deux extrêmes des positions politiques. Une évaluation honnête de ces faits permettra de faire un premier pas significatif vers la réforme du Conseil de sécurité.

Les négociations intergouvernementales sont un processus mené par les États Membres et fondé sur les propositions et les positions des États Membres et des groupes de négociation. Ce processus doit être facilité de bonne foi et de façon ouverte, transparente, prévisible et inclusive, créant de la sorte un environnement qui préserve le respect mutuel entre les États Membres.

Je voudrais souligner trois principes fondamentaux sur lesquels repose notre position quant au fond de la réforme du Conseil de sécurité.

Le Pakistan est opposé à la création de nouveaux sièges permanents, car cela est contraire aux principes d'universalité convenus de notre époque – démocratie, responsabilité et transparence. Le Conseil de sécurité doit être élargi dans la catégorie des membres élus afin de permettre une meilleure représentation des États Membres, ce qui est devenu nécessaire en vue de l'augmentation du nombre de membres depuis la dernière fois que le Conseil a été élargi voilà 50 ans.

Notre objectif c'est la démocratisation du Conseil au travers d'une réforme qui promeut les intérêts et les aspirations de tous les États Membres – petits, moyens ou grands.

La présence d'autres membres élus au Conseil aura également des effets positifs sur la responsabilité, la transparence et les méthodes de travail de cet organe. Un nombre accru de membres élus renforcera la représentation et l'appropriation régionales, ce qui accroîtra la légitimité du Conseil.

On dit souvent que le Conseil de sécurité doit être adapté aux réalités du XXI<sup>e</sup> pour accroître sa légitimité et sa représentativité. Nous sommes d'accord sur ce point, mais certains pays ne savent pas ce que sont véritablement les réalités objectives. Ils se concentrent uniquement sur leur interprétation

limitée et controversée des réalités politiques. Si je peux me permettre, il s'agit d'une illusion, et de solides arguments contredisent une telle démarche.

Premièrement, les États faisant une telle assertion doivent savoir que de nombreux États de taille moyenne réunissent les mêmes critères de qualification qu'eux, et pourraient même les surpasser ou les distancer à l'avenir.

Deuxièmement, rien ne vient appuyer l'argument selon lequel un nombre accru de membres permanents renforcera la légitimité du Conseil. Pour les raisons déjà indiquées, il est malhonnête d'affirmer qu'un plus grand nombre de sièges permanents rendra le Conseil plus représentatif.

Troisièmement, nous devons nous demander de manière prudente et sérieuse si le caractère permanent des sièges constitue une solution face aux réalités politiques d'aujourd'hui, qui sont elles-mêmes éphémères. Si le passé a été remplacé par le présent, le présent ne sera-t-il pas certainement remplacé par l'avenir? Envisagerons-nous alors d'augmenter sans cesse le nombre de membres permanents au Conseil de sécurité?

Quatrièmement, et surtout, les réalités objectives sont en fait bien différentes. Le fait est que le nombre de Membres de l'ONU a presque quadruplé depuis la création de l'Organisation. C'est un fait que plus d'un tiers des Membres de l'ONU n'ont jamais eu la possibilité de siéger au Conseil. Il est également vrai que tous les États Membres veulent que le Conseil soit plus démocratique et plus responsable. Un nombre accru de sièges permanents est cependant à l'opposé de toutes ces réalités objectives.

Le Pakistan fait la distinction entre les revendications motivées par des ambitions égoïstes et la revendication collective de tout un continent. À cet égard, nous avons toujours respecté et continuons de respecter la position africaine commune. Je tiens à réaffirmer que ce n'est qu'en faisant preuve de souplesse et d'un esprit de compromis que nous pourrions nous rapprocher de notre objectif. Les positions immuables enliseront et entraveront nos efforts. Si les délégations qui exigent de manière injustifiable d'obtenir des sièges permanents avaient fait preuve de souplesse, de nombreux États Membres auraient déjà joué un rôle positif au Conseil de sécurité. Ensemble, nous aurions contribué à la paix et à la sécurité internationales.

Il y a une semaine, nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU. Il s'agissait d'abord et avant tout de célébrer la Charte des Nations Unies. Nous souscrivons tous à la Charte, qui met fortement l'accent sur la démocratie et la responsabilité. Nous nous sommes tous engagés à la respecter et à la promouvoir. Nous espérons que cet engagement se traduira en actes et aboutira à des progrès en vue d'une réforme du Conseil de sécurité ancrée dans les principes consacrés par la Charte.

**M. de Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir organisé la présente séance importante. Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur Harald Braun, Représentant permanent de l'Allemagne, au nom du Groupe des Quatre, et à la déclaration faite par l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom du Groupe L.69.

Je tiens à saluer la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, en tant que Présidente des négociations intergouvernementales. Le Brésil assure l'Ambassadrice Lucas et son équipe de son plein appui dans cette mission.

Comme cela est indiqué dans la décision 69/560, adoptée par consensus en septembre dernier, et comme le souligne le Président dans sa lettre datée du 23 octobre, les travaux que nous effectuerons au cours des prochains mois doivent tirer parti des progrès considérables réalisés dans le cadre du dernier cycle de négociations intergouvernementales, en particulier du document-cadre établi par l'Ambassadeur Courtenay Rattray. Maintenant qu'un texte existe enfin, il est temps que nous passions à des négociations concrètes. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Rattray de sa conduite audacieuse de ce processus et de sa ferme détermination à en assurer la transparence et le caractère non exclusif.

Au moment où elle fête ses 70 ans, l'Organisation a démontré qu'elle était en mesure de se montrer à la hauteur des défis dans toute une série de domaines. Le système des Nations Unies a récemment réussi à adopter un programme ambitieux et tourné vers l'avenir qui pourrait avoir des effets considérables au cours des années et des décennies à venir. Telle est la nature du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), une extraordinaire réalisation qui traduit un projet commun de coopération internationale

au croisement des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Concernant le pilier des droits de l'homme, les progrès ont été consolidés ces dernières années avec la mise en place du processus d'Examen périodique universel, qui permet d'examiner et d'évaluer le bilan de tous les États Membres en matière de droits de l'homme. Les trois rapports actuellement examinés par les États Membres de l'ONU – établis par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95), le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968) et les auteurs de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité – représentent une base solide sur laquelle nous pouvons appuyer nos délibérations sur l'examen des politiques et pratiques de l'Organisation concernant la paix et la sécurité internationales. En dépit de ces discussions importantes, nous ne serons pas en mesure de nous attaquer au manque de crédibilité croissant de l'ONU en ce qui concerne les questions liées à la paix et à la sécurité si nous n'adaptions pas la structure et la dynamique anachroniques du Conseil de sécurité aux réalités géopolitiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un consensus commence à se dégager concernant le fait que l'ONU doit moderniser ses mécanismes de gouvernance et s'engager de nouveau à rechercher des solutions par des efforts de coopération plus efficaces dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité. Au moment où nous devons faire face à la plus grave crise des réfugiés depuis la Deuxième Guerre mondiale et où le nombre de victimes civiles des conflits armés dans le monde continue d'augmenter, nous ne pouvons pas laisser l'autorité du Conseil de sécurité s'éroder car cela décrédibiliserait l'ONU dans son ensemble.

Si notre objectif est d'améliorer le fonctionnement du Conseil de sécurité, le maintien du statu quo géopolitique par un élargissement qui se limiterait à la catégorie des membres non permanents n'est pas une solution. Le Brésil est convaincu que le seul moyen de rendre le Conseil de sécurité plus efficace et plus démocratique passe par une augmentation du nombre de ses membres, y compris les membres permanents. Je rappelle que des régions entières du monde ne sont pas représentées dans la catégorie des membres permanents, l'Afrique étant un exemple flagrant, de même que l'Amérique latine et les Caraïbes.

Samedi dernier, nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. À la signature de la Charte, en 1945, l'Organisation comptait 51 États Membres et le Conseil de sécurité 11 membres – cinq permanents et six non permanents. Au début des années 60, le nombre de Membres de l'ONU avait doublé, passant à environ 115 membres, et un élargissement du Conseil a donc été envisagé et obtenu de haute lutte, ce qui a abouti à la création de quatre nouveaux sièges non permanents.

Aujourd'hui, l'ONU est composée de 193 États Membres tandis que le Conseil de sécurité continue de fonctionner de la même façon, la catégorie des membres permanents n'ayant jamais été modifiée. Cela signifie que le Conseil reflète toujours l'environnement diplomatique du milieu du XX<sup>e</sup> siècle alors même que nous entrons dans la seconde moitié de la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle. Si nous voulons nouer un nouveau pacte international pour nous attaquer aux questions liées à la paix et à la sécurité en nous appuyant sur le droit international et le multilatéralisme, nous ne pouvons pas nous dérober à notre responsabilité de traiter cette question. Les autres possibilités sont trop inquiétantes pour être envisagées.

*M. Cardi (Italie), Vice-Président, assume la présidence.*

Rien ne saurait plus justifier le fait d'éluider ce défi, en particulier quand d'autres tâches redoutables de la communauté internationale sont abordées dans un cadre multilatéral. Comme je l'ai indiqué, ce fut le cas du Programme 2030 mais ce sera également, je n'en doute pas, le cas des négociations relatives aux changements climatiques. Il s'agit de questions vraiment complexes et en comparaison, notre tâche est relativement simple. Le Président et l'Ambassadrice Lucas peuvent aider les États Membres à l'accomplir au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

**M. Díaz de la Guardia Beuno (Espagne)** (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'intérêt qu'il porte à la question de la réforme du Conseil de sécurité, une réforme qui doit être menée en coopération étroite avec tous les États Membres de l'ONU.

Nous félicitons vivement l'Ambassadrice Sylvie Lucas de sa nomination à la présidence des négociations intergouvernementales, un poste important. Elle peut compter sur le plein appui de l'Espagne. Je remercie

également son prédécesseur, l'Ambassadeur Rattray, pour le travail qu'il a accompli durant son mandat.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus, et souhaitons faire quelques observations supplémentaires.

Après avoir travaillé pendant longtemps sur le processus de réforme du Conseil de sécurité, ma délégation a appris que notre force réside dans l'unité, et que les démarches et les actions clivantes ne font que retarder la réforme et la compliquer davantage. Les États Membres de l'ONU visent comme objectif commun un Conseil de sécurité plus représentatif, responsable, efficace et démocratique, et pour atteindre ce but, nous devons être disposés à envisager de nouvelles idées et à jeter des ponts entre les différents groupes afin de rapprocher les positions. Pour réaliser cet objectif, il nous faut un processus totalement transparent et ouvert à tous, fondé sur de larges consultations et garantissant un constant échange d'informations, sans pressions injustifiées ni échéances artificielles. Nous avons toute confiance en son expérience et en sa capacité de s'acquitter de cette tâche.

Nous sommes impatients de voir le Conseil de sécurité dans une version moderne, plus représentative et plus influente, reflétant les changements intervenus ces dernières années et capable de s'adapter à l'avenir. Nous souhaitons particulièrement voir un Conseil au sein duquel les petits États et les pays africains puissent faire entendre leur voix. L'Espagne estime que l'augmentation du nombre de membres du Conseil contribuera à le rendre plus représentatif. Pourtant, il faut bien plus que cela : nous considérons également nécessaire de donner plus de chances à tous les États Membres de siéger au Conseil à intervalles réguliers, et la meilleure façon d'atteindre cet objectif consiste à augmenter le nombre de membres élus, mesure qui ferait par ailleurs du Conseil de sécurité un organe plus démocratique et plus responsable vis-à-vis de tous les États Membres de l'Organisation.

On sait que ma délégation n'est pas favorable à la création de nouveaux sièges permanents, car elle pense que cela ne permettrait pas d'améliorer la représentativité ni l'efficacité du Conseil. Au contraire, nous mettrions en place un Conseil plus exclusif au lieu de l'ouvrir, tournant ainsi le dos à la nécessité de le rendre plus démocratique et plus crédible.

Nous avons besoin d'un Conseil responsable et efficace. Ces deux caractéristiques vont de pair. L'Espagne appuie l'idée de permettre aux États Membres qui souhaitent contribuer de manière probante aux travaux du Conseil d'y siéger pendant de plus longues périodes et plus fréquemment. L'Espagne croit en un Conseil de sécurité fondé sur le mérite, et non pas sur les privilèges.

Ma délégation souscrit à la proposition du Groupe du consensus visant à définir des mandats de plus longue durée, et à permettre la réélection immédiate. Cette formule permettrait d'allonger les périodes de présence au Conseil des États qui ont le désir et la capacité de contribuer davantage aux travaux de celui-ci.

Je terminerai en réaffirmant la volonté de l'Espagne de collaborer avec d'autres groupes et États Membres pour parvenir rapidement à une solution optimale et consensuelle.

**M. Okamura** (Japan) (*parle en anglais*) : Je m'associe pleinement à la déclaration faite tout à l'heure par l'Ambassadeur d'Allemagne, Harald Braun, au nom des pays du Groupe des Quatre.

Je voudrais tout d'abord attirer l'attention sur la décision 69/560, que les États Membres ont réussi à adopter par consensus le mois dernier. Il ne s'agissait pas juste d'une décision technique de plus, dans le cours des choses. Il s'agissait de reconnaître officiellement le texte et les annexes à celui-ci que le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, S. E. M. Sam Kutesa, nous a fait tenir le 31 juillet de cette année, comme base des négociations intergouvernementales. Ce texte est l'oeuvre de tous, bâtie sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Courtenay Rattray. Je tiens à le remercier de sa solide gestion, et de son travail dévoué et acharné.

Je rappelle qu'en mars, les États Membres ont été informés de la marche à suivre pour l'élaboration du texte. On a fait savoir très clairement que chaque État Membre était invité à abonder le document-cadre en propositions et en positions. Les propositions déposées pour le document-cadre ont été volontiers acceptées, et ce même après la date limite. Chacun des États Membres ayant contribué au document-cadre a été intensément consulté avant que l'on fasse circuler le texte. En d'autres termes, le train de la réforme a toujours été là pour nous. Tous ceux qui ont voulu monter à bord ont pu le faire chaque fois qu'ils le désiraient. Nous avons désormais plus de 120 passagers. Chaque passager est traité de la

même manière et commodément installé. Il reste encore des sièges pour d'autres passagers qui ne sont pas encore montés dans le train. Je ne puis imaginer de méthode plus à l'écoute des membres pour les négociations intergouvernementales. C'est pourquoi le Japon félicite et salue chaleureusement S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, d'être la nouvelle conductrice de ce superbe train.

Si le texte n'est peut-être pas aussi concis et opérationnel que le souhaitait ma délégation au départ, je l'accepte parce qu'il est l'oeuvre de tous. Je pense que c'est la raison pour laquelle les États Membres ont adopté par consensus la décision 69/560 visant à renvoyer ledit texte à la présente session de l'Assemblée générale pour qu'il serve de base aux négociations menées sur la base d'un texte. Le Japon appuie les efforts déployés par la nouvelle présidence pour faire avancer le processus en vue de lancer effectivement les négociations autour d'un texte. Je suis certain que beaucoup d'autres États Membres se joindront à cet effort.

Le texte constitue un important point de départ à des négociations sur la base d'un texte, mais ce n'est qu'un point de départ. Il me semble que tous les États Membres sont d'accord sur le fait qu'il faut réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus efficace et qu'il faut en augmenter le nombre des membres pour refléter la réalité de la scène internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. Le seul aspect sur lequel nous ne pouvons nous mettre d'accord actuellement est la configuration du Conseil après sa réforme et le traitement du droit de veto, soit deux questions. La réforme passe nécessairement par la négociation. Les négociations passent nécessairement par un texte. Je pense que les États Membres peuvent négocier à partir du texte en vue de combler ces écarts, les seuls importants qui subsistent.

Les réalités géopolitiques ont évolué au cours des 70 dernières années. Davantage d'États Membres dans le monde actuel possèdent aussi bien la capacité que la volonté d'assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous ne faisons qu'augmenter le nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité, cela ne permettra pas d'établir l'équilibre propre à refléter les réalités géopolitiques au sein du Conseil. L'augmentation du nombre de membres permanents renforcera assurément la fonction du Conseil de sécurité, et cela est conforme à l'esprit de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies.

Je crois comprendre que certains États Membres estiment qu'il faudrait renforcer considérablement la

représentation des pays en développement, tout en soutenant uniquement une augmentation du nombre de membres non permanents ou la création d'une nouvelle catégorie de membres. À cet égard, j'aimerais demander à ces États Membres ce qu'ils entendent. Quelle est leur réponse à l'aspiration de nos amis africains, s'ils ne leur donnent pas qualité de membres permanents, compte tenu de ce que nos amis africains appellent « l'injustice historique faite à l'Afrique »? Pensent-ils satisfaire l'aspiration légitime exprimée par nos amis africains avec leur argument?

Nous devons nous pencher sur la question la plus controversée, à savoir le droit de veto. Les initiatives proposées, principalement par la France et par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, concernant la limitation de son utilisation dans les cas d'atrocités criminelles bénéficient d'un appui croissant. Le Japon est favorable à ces deux initiatives.

Il est important de tirer parti de la dynamique suscitée par le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Lorsqu'ils se sont réunis ici-même à New York, le 26 septembre, les dirigeants du Groupe des Quatre se sont accordés et engagés à aller à la rencontre des États Membres pour parvenir rapidement à une réforme constructive du Conseil de sécurité. Le Groupe des Quatre est déterminé à redoubler d'efforts pour garantir des résultats concrets à la présente session de l'Assemblée générale.

Ma délégation compte beaucoup sur le leadership du Président s'agissant de cet important point de l'ordre du jour et l'appuiera tout au long des progrès que nous accomplirons pendant cette année cruciale qui marque le soixante-dixième anniversaire de l'ONU.

**M. Lauber** (Suisse) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. En cette période de célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, cette question reste d'une grande actualité. À cet égard, nous saluons la décision 69/560, par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé son rôle central sur cette question et a décidé de poursuivre les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre de réunions informelles à sa soixante-dixième session.

Dès le début, le processus de négociations intergouvernementales s'est distingué par sa complexité.

À cet égard, nous remercions l'Ambassadeur Courtenay Rattray pour son dévouement et ses efforts inlassables pour faire avancer le processus, dans le cadre de son mandat de facilitateur des négociations intergouvernementales.

La Suisse salue la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, du Luxembourg, comme nouvelle facilitatrice du processus de négociations intergouvernementales. Nous la félicitons pour sa nomination et nous sommes confiants qu'elle poursuivra le travail constructif entrepris par son prédécesseur. Nous encourageons l'Ambassadrice Lucas à tirer profit de la dynamique actuelle et lui souhaitons plein succès pour le défi qui l'attend.

Enfin, Monsieur le Président, je puis vous assurer que la Suisse, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, poursuivra ses efforts pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Bird** (Australie) (*parle en anglais*) : Il y a 70 ans, à la Conférence de San Francisco en 1945, puis en 1946, lorsqu'elle a été l'un des premiers membres élus du Conseil de sécurité, l'Australie s'était vigoureusement opposée au veto, et ce, parce que nous considérons qu'il nuisait à l'efficacité et à la légitimité du Conseil. Aujourd'hui, ce sont ces mêmes raisons qui motivent notre appui à la réforme du Conseil de sécurité, une réforme qui permettra au Conseil de faire face aux réalités modernes et de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte de manière transparente, crédible et efficace.

Pour parler simplement, l'efficacité et la légitimité du Conseil nécessitent : premièrement, d'élargir sa composition pour qu'il corresponde aux réalités géopolitiques d'aujourd'hui; deuxièmement, d'imposer des restrictions à l'usage du droit de veto; et troisièmement, d'accroître la transparence du fonctionnement du Conseil.

L'Australie appuie avec force le code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence sur l'action du Conseil de sécurité en cas d'atrocités criminelles, ainsi que la déclaration politique complémentaire conjointe de la France et du Mexique sur la limitation du droit de veto. L'appui énergique, presque écrasant, que les Membres accordent à ces propositions souligne à quel point cette réforme est indispensable au bon fonctionnement de l'ONU s'agissant de la promotion de la paix et de la sécurité

internationales. Il revient désormais au Conseil de sécurité de réagir. Nous exhortons également tous les membres du Conseil à continuer de rendre le Conseil de sécurité plus accessible, plus transparent et plus inclusif. Ouverture et transparence peuvent et doivent faire partie des rouages quotidiens du Conseil.

L'élargissement de la composition du Conseil est impératif s'il veut conserver toute sa légitimité et sa pertinence. Le Conseil reste très peu en phase avec l'évolution géopolitique du monde. C'est pourquoi l'Australie est favorable à un élargissement des catégories de membres aussi bien permanents que non permanents, qui irait notamment dans le sens d'un équilibre géographique plus équitable.

La diversité des membres élus qui changent régulièrement est un avantage pour le Conseil. Il sera primordial de veiller à ce que la modification de la composition ou de la durée des mandats au sein du Conseil, quelle qu'elle soit, n'empêche pas une gamme variée de pays de se porter candidats ou de siéger comme membres élus.

Ensemble, nous, les Membres de l'ONU, avons accompli des progrès notables dans le cadre des négociations intergouvernementales à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons chaleureusement l'Ambassadeur Rattray d'avoir dirigé un processus transparent, ouvert et axé sur les résultats dans le cadre duquel plus de 120 États Membres ont contribué au texte de négociation. C'est là un accomplissement important.

Cela fait 70 ans que l'ONU a été créée et l'heure est désormais venue d'entamer des négociations sur la réforme du Conseil fondées sur un texte, sur la base de la décision 69/560 et du document-cadre. C'est à nous qu'il incombe indéniablement de redéfinir et d'adapter le Conseil de sécurité pour qu'il soit capable de relever les défis complexes lancés à la paix et à la sécurité au cours des 70 prochaines années. L'Australie accueille donc très favorablement la nomination de l'Ambassadrice Lucas pour diriger le processus de négociations intergouvernementales et s'engage à coopérer sans réserve pour obtenir un résultat fort sous sa direction.

**M<sup>me</sup> Flores Herrera** (Panama) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je salue la décision 69/560, adoptée à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sous la présidence de M. Sam Kutesa, de poursuivre les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, un objectif que

souhaitent plus de 97% des États Membres. Nous rendons hommage au leadership et au travail louable qu'a réalisé, à la présidence du processus, le Représentant permanent de la Jamaïque, M. Courtenay Rattray, pour nous amener là où nous en sommes aujourd'hui, c'est-à-dire forts d'un texte sur la base duquel nous pouvons négocier. La transparence, le dévouement et la discipline avec lesquels l'Ambassadeur Rattray a mené les discussions sont des exemples à suivre pour tous les processus menés au sein de l'ONU.

L'engagement pris ouvertement par le Président Lykketoft à l'occasion de cette soixante-dixième session de l'Assemblée générale et sa décision que les négociations se poursuivent sous la présidence de l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, un autre petit pays attaché au processus de réforme et un exemple à suivre pour faire prévaloir l'équité, la justice et la morale dans diverses instances organisationnelles ainsi que dans la prise de décisions, nous incitent à l'optimisme. En outre, nous nous félicitons que ce soit une femme qui, cette fois, présidera les travaux relatifs à la réforme du Conseil de sécurité parce que, d'une part, elle sert l'objectif général de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que, de l'autre, elle apporte sa grande expérience, sa sensibilité et ses connaissances sur le sujet.

Issu d'une conjoncture cataclysmique pour l'humanité, le Conseil de sécurité est né des cendres et des souffrances d'une guerre mondiale. Or, en dépit des changements intervenus dans notre monde, il n'a fait l'objet que d'une seule révision de fond en 70 ans. Bien que le Conseil de sécurité ait réussi à prévenir un nouveau conflit mondial, nous assistons aujourd'hui à l'éclatement de crises humanitaires qui ignorent elles aussi les frontières et qui représentent des défis de taille pour la sécurité et la paix de la planète, à l'image de la tragédie des réfugiés ou du terrorisme. Cette situation qui touche tant de personnes – hommes, femmes et enfants, ceux-là même qui, selon le programme de développement que nous avons adopté, ne doivent pas être laissés pour compte – justifie à elle seule d'accélérer la réforme du seul organe de l'ONU dont les décisions sont contraignantes et doivent être strictement respectées.

La question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité est un élément essentiel de la revitalisation de l'Organisation

des Nations Unies, pour qu'elle soit « fit-for-purpose » – adaptée à sa mission – afin de mettre en œuvre le Programme noble que nous avons récemment adopté (résolution 70/1). Il s'agit d'une question de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est intrinsèquement liée au développement durable. Comme l'a dit le pape François, dans un monde d'ambitions incontrôlées et d'égoïsmes collectifs, aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de faire appel à la conscience morale de l'homme. Il nous faut un changement d'orientation axé sur le respect des valeurs éthiques et nous assurer que nous prenons les bonnes décisions.

Le Conseil de sécurité doit être revitalisé, pour qu'il soit non seulement plus représentatif, mais également plus efficace, plus transparent et plus disposé à rendre compte de son action à la communauté internationale. Le lancement récent du code de conduite pour encadrer l'utilisation du droit de veto au Conseil de sécurité est un premier pas vers la réforme tant attendue du Conseil de sécurité et l'élimination des distinctions anachroniques entre les membres permanents et les membres non permanents.

Engageons-nous à couronner ce soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies par l'adoption de la décision sur la réforme du Conseil de sécurité. Ne restons pas empêtrés dans ce débat que nous avons commencé il y a plus de 20 ans sur la nécessité urgente de réformer cet organe. Nous sommes une Organisation dont le nombre des Membres a quadruplé en 70 ans – signe que le monde a évolué et continuera d'évoluer. Cette réalité, qui reflète une nouvelle ère dans la vie de l'Organisation des Nations Unies, doit être reflétée dans l'adaptation interne de ses organes pour que sa structure, son fonctionnement et sa dynamique soient adaptés à ses 193 États Membres, qui doivent être dépourvus des pouvoirs ou privilèges de quelque sorte que ce soit qui leur avaient été conférés à une autre époque et dans d'autres circonstances.

Le Panama continuera de participer activement au processus de négociations intergouvernementales en vue de la réforme du Conseil de sécurité, fidèles à notre mission de jeter des ponts et d'essayer de rapprocher les positions qui semblent opposées. Nous sommes convaincus que nous avons plus de points de convergence que de points de divergence. Tel est notre engagement envers « Nous, peuples des Nations Unies », à qui nous devons rendre des comptes.



**M. Winid** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué ce débat annuel de l'Assemblée générale et de son engagement en faveur de la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à l'assurer du soutien de la Pologne dans ses efforts pour atteindre cet objectif.

Nous voudrions également féliciter la Représentante permanente du Luxembourg, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, pour sa nomination en tant que nouvelle Présidente des négociations intergouvernementales. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, de son dévouement, de son leadership et de l'excellent travail qu'il a accompli au cours du dernier cycle de négociations intergouvernementales.

L'un de nos vœux pour l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire est d'avoir un Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace, plus transparent et plus responsable. Nous souhaiterions que cet organe soit adapté aux réalités du monde d'aujourd'hui et s'acquitte pleinement des responsabilités qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies.

La Pologne se réjouit à la perspective de la reprise imminente des négociations intergouvernementales, comme nous, l'Assemblée générale, en avons convenu en septembre. Ma délégation est convaincue qu'en faisant fond sur les efforts consentis au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, nous pourrions enregistrer d'autres progrès notables sur la voie de la réforme du Conseil. Pour parvenir au consensus, qui est indispensable, nous devons poursuivre notre dialogue sans exclusive qui permet à chacun d'exprimer ses vues et de présenter ses arguments.

L'ONU est composée de groupes régionaux de tailles différentes. Tous ces groupes militent en faveur de leur représentation équitable au sein d'un Conseil réformé. Nous sommes convaincus que les ambitions du Groupe des États d'Afrique, ainsi que des pays de l'Asie, du Pacifique et de l'Amérique latine sont toutes justifiées.

Toutefois, la Pologne, qui est membre du Groupe des États d'Europe orientale, le plus petit des groupes régionaux mais qui a en même temps connu une augmentation notable du nombre de ses membres au cours des dernières décennies, voudrait réitérer notre demande tendant à ce qu'un siège supplémentaire dans

la catégorie des membres non permanents soit accordé au Groupe des États d'Europe orientale.

Nous appuyons également les efforts visant à rendre l'action du Conseil plus transparente et plus efficace. C'est avec plaisir que la Pologne a participé au débat public du Conseil de sécurité (voir S/PV.7539) consacré aux méthodes de travail, qui s'est tenu la semaine dernière sous la présidence espagnole, menée avec beaucoup de brio.

Enfin, en ce qui concerne la question du droit de veto, nous nous félicitons du nombre croissant de partisans de la proposition franco-mexicaine sur l'encadrement de son utilisation. La Pologne a également souscrit au code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, visant à ce que le Conseil de sécurité puisse prendre des mesures fermes et rapides contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

**M. Andanje** (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation attache une grande importance à la question dont nous sommes saisis. Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de la Jamaïque, Président sortant des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Son dévouement et son engagement à faire avancer les négociations à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale méritent d'être salués.

Je voudrais également féliciter S. E. l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, pour sa nomination à la présidence des négociations intergouvernementales. C'est une tâche difficile. Je ne l'envie pas. Néanmoins, je suis convaincu qu'elle pourra faire fond sur le travail accompli par son prédécesseur pour orienter nos efforts visant à faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Je tiens à l'assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Sierra Leone et coordonnateur du Groupe des États d'Afrique. Le Kenya réitère son plein appui et son engagement à la Position commune africaine et aux revendications légitimes de l'Afrique énoncées dans le Consensus d'Ezulwini.

Ma délégation note avec satisfaction que la déclaration du Groupe des États d'Afrique a abordé globalement les questions de fond relatives à la réforme du Conseil de sécurité qui préoccupent tout particulièrement l'Afrique et l'ensemble des Membres

de l'ONU. Par souci de concision et pour éviter les répétitions inutiles, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour mettre en évidence les points suivants.

Je pense que je me fais l'interprète de nombre de ceux qui sont ici en disant que nos pays font parfois l'objet de pressions excessives s'agissant des questions liées à la transparence et à l'application du principe de responsabilité au niveau national. Malheureusement, cela n'est pas le cas dans le contexte de la gouvernance des institutions internationales.

En tant qu'organe auquel est confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité est l'exemple typique d'une structure qui n'est pas adaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui. Il ne reflète pas la répartition du pouvoir et la situation géopolitique dans le monde d'aujourd'hui. Sa petite taille, son caractère exclusif, ses relations avec l'Assemblée générale, ses méthodes de travail et son caractère non démocratique ne sont pas en phase avec les exigences d'aujourd'hui.

Sa structure est obsolète et mal adaptée pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Certaines régions du monde n'ont pas de représentation au sein du Conseil. De fait, une proportion considérable des Membres de l'ONU n'est pas représentée et n'a pas voix au chapitre dans la gestion des affaires mondiales. Ils n'ont pas leur mot à dire dans les politiques qui les touchent directement. L'Afrique, qui occupe une place très importante de l'ordre du jour de l'ONU en matière de sécurité et qui fait également l'objet de nombreuses activités de l'Organisation, n'a pas de voix au sein du Conseil. Ce n'est pas seulement discriminatoire, c'est inéquitable et injuste.

Ma délégation est convaincue qu'il est impératif que le Conseil soit à même de satisfaire aux normes contemporaines et aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle. Il doit répondre aux attentes de légitimité fondée sur la responsabilité et la démocratie dans ses procédures de prise de décisions et sa représentation. Il nous incombe donc, à nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de collectivement faire en sorte que le processus de réforme du Conseil progresse conformément aux cinq principes directeurs énoncés dans la décision 62/557.

Enfin, ma délégation attend avec intérêt de participer à des négociations ouvertes et transparentes, dans le cadre desquelles tous les États Membres disposeront d'une voix égale. Nous estimons que

le travail accompli jusqu'à présent fournit une base précieuse pour les efforts collectifs que nous déployons en vue de la réforme du Conseil de sécurité. Nous devons faire fond sur ce travail dans le cadre de l'action que nous menons pour faire de l'Organisation des Nations Unies un outil plus efficace au service de tous les peuples du monde.

**M. Sarki** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à remercier le Président et le Secrétariat de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole à la fin de la séance de ce matin.

Tout d'abord, le Nigéria tient à féliciter le Président de la détermination dont il fait preuve pour faire avancer le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous le félicitons, en particulier, d'avoir convoqué cette importante séance, conformément à la promesse qu'il a formulée dans sa lettre du 23 octobre 2015, qui a été distribuée à l'ensemble des missions.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par S. E. l'Ambassadeur Vandi Minah, Représentant permanent de la Sierra Leone, qui s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique sur la Position africaine commune, et par l'Ambassadrice Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, qui s'est exprimée au nom du Groupe L.69.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les vues du Président sur la question de la réforme du Conseil de sécurité depuis qu'il a été élu à la présidence de la soixante-dixième session en juin 2015. Nous rappelons que dans son discours d'investiture, après son élection, il a fait observer à juste titre qu'il y avait

«... un intérêt tout particulier pour la réforme du Conseil de sécurité et une plus grande transparence et ouverture dans la sélection du prochain Secrétaire général. » (*A/69/PV.94, p.3*)

Dans la foulée, il a donné l'assurance qu'il poursuivrait en ce sens lorsque s'ouvrirait la soixante-dixième session et qu'il entendait

«... présider de la manière la plus transparente et ouverte qui soit. » (*ibid.*)

Il convient de noter que la question de la réforme du Conseil de sécurité continue de retenir l'attention aux niveaux les plus élevés. Il est important de rappeler qu'au Sommet Inde-Afrique, qui vient de s'achever à New Delhi, les dirigeants présents ont souligné la

nécessité d'une réforme rapide du Conseil afin de s'adapter aux réalités changeantes du monde.

Le Nigéria félicite les États Membres d'avoir adopté la décision 69/560, en date du 14 septembre 2015, par laquelle l'Assemblée générale réaffirme le rôle central qu'elle joue en ce qui concerne la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres questions ayant trait à ses travaux. Ce faisant, les États Membres ont également décidé de poursuivre les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle de l'Assemblée générale au cours de la soixante-dixième session.

Conformément à cette décision, il convient de rappeler que le Président, dans son allocution d'ouverture de la soixante-dixième session, le 15 septembre 2015, a rassuré les États Membres en indiquant que

« [e]n réponse à l'intérêt constant suscité au sein des États Membres par la réforme du Conseil de sécurité et le renforcement de la transparence et de l'ouverture dans le processus de sélection du prochain Secrétaire général, je poursuivrai le travail dont m'ont chargé les États Membres sur ces deux questions dans le cadre de mon mandat. » (*A/70/PV.1, p.2*).

De même, dans son discours d'ouverture du débat général de la soixante-dixième session, prononcé le 28 septembre 2015, il a souligné sa volonté d'apporter son appui

« aux idées nouvelles sur la manière de renforcer la paix et la sécurité au niveau mondial, depuis le rôle des femmes dans la prévention, la médiation et le règlement des conflits, des opérations de paix des Nations Unies jusqu'à l'architecture globale de consolidation de la paix et à la réforme du Conseil de sécurité. » (*A/70/PV.13, p.5*)

Ce sont là d'importants engagements que le Président a pris devant les États Membres. Son attachement à ce processus apparaît clairement dans la teneur de sa lettre datée du 23 octobre 2015, par laquelle il a informé les États Membres de la nomination de S. E. l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg, en tant que Présidente des négociations intergouvernementales pendant la soixante-dixième session. Dans cette même lettre, il a fait observer à juste titre que le débat sur cette question avait connu un nouvel élan durant la soixante-neuvième

session, sous la direction de S. E. M. Sam Kutesa, à qui nous voudrions rendre hommage pour son attachement sans faille à la réforme du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, nous devons nous efforcer de faire fond sur les résultats louables enregistrés au cours de la session précédente où, pour la première fois, nous avons un texte sur lequel les négociations seraient désormais basées. En conséquence, nous avons bon espoir que la séance d'aujourd'hui et les mesures qui seront prises ultérieurement poursuivront résolument sur cette lancée. La cadence ne doit pas ralentir. Le rythme doit être maintenu.

Nous rendons hommage à l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, qui a présidé le processus durant la onzième série de négociations au cours de la soixante-neuvième session, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux. Dans le même ordre d'idées, nous accueillons favorablement la nomination de l'Ambassadrice Sylvie Lucas et l'en félicitons. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir accepté cette énorme responsabilité et l'assurons de notre coopération. Nous l'encourageons à insuffler un nouvel élan au processus et à le faire avancer résolument et de manière significative au cours de la soixante-dixième session.

Le Nigéria a toujours manifesté son soutien en faveur d'une progression ouverte, transparente et sans exclusive du processus de négociations intergouvernementales. Alors que nous nous apprêtons à entrer dans la prochaine série de négociations au cours de la présente session, nous remercions toutes les délégations qui ont continué d'exprimer leur adhésion à la Position africaine commune. Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer la position commune de l'Union africaine sur l'ensemble de la question de la réforme du Conseil de sécurité, à laquelle nous adhérons fermement. Cette réforme est importante si nous voulons corriger l'injustice historique faite au continent et le fait qu'il a été marginalisé pendant de si nombreuses années.

C'est pour cette raison que nous tenons à insister sur l'impérieuse nécessité de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique continuent d'être mis en avant et défendus. Les États africains ont proposé un plan cohérent, concret et convaincant pour la réforme du Conseil. Nous avons formulé une position commune, qui affirme le droit de notre continent, marginalisé depuis si longtemps, et nous reconnaissons les aspirations légitimes d'autres régions à être pleinement représentées au Conseil.

La réforme du Conseil de sécurité trouve son inspiration dans la Charte elle-même et dans les principes qui y sont énoncés. L'objectif de ce processus est clair et est fondé sur l'égalité souveraine de tous les États Membres et sur la nécessité que nous restions, à l'ONU, attachés aux principes de démocratisation et d'ouverture. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un processus qui en vaut la peine. C'est pourquoi nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un Conseil de sécurité réformé dès que possible, plutôt que d'attendre indéfiniment.

Enfin, ce qu'il faut à ce stade, c'est que nous passions à la phase suivante, celle des négociations basées sur un texte, ce dont nous disposons aujourd'hui. Il faut qu'il y ait des progrès notables durant les prochaines négociations, des progrès qui aillent bien plus loin que ceux enregistrés à la soixante-neuvième session. Nous attendons avec intérêt et optimisme les prochaines décisions qui seront prises durant la soixante-dixième session et nous assurons, à cet égard, le Président de notre pleine coopération.

*La séance est levée à 13 h 10.*